



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 2 février 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
7.	COEUR CÔTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
22.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
23.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
24.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
25.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
26.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
27.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
28.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
29.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
30.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
31.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
33.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
34.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
35.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
36.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
37.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
38.	EPCI	GOBE	Alain
39.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
40.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
41.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
42.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
43.	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves
44.	EPCI	GUERIN	Daniel
45.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
46.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
47.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
48.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
50.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
51.	EPCI	LAGALLE	Philippe

52.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
53.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
55.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
56.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
57.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
58.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
59.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
60.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
61.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
62.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
63.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
64.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
65.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
67.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
68.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
69.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
70.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
71.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
72.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
73.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
74.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
75.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
76.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
77.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
78.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
79.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
80.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
81.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
82.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
83.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
85.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
86.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
87.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
88.	EPCI	SAINT LO	Patrick
89.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
90.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
91.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
92.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
93.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
94.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
95.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
9.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
10.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
11.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
12.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
13.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
14.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
18.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc

19.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
20.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
21.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
22.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
25.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
26.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
27.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
28.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
30.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
31.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
32.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
33.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
34.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
35.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
36.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
37.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
38.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
39.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
41.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
42.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
43.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
44.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
45.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
46.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
47.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
48.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
49.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

#### Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	Catherine GOURNEY-LECONTE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
2.	Hervé GUIMBRETIÈRE	SEULLES - TERRE ET MER	Christophe MORIN	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
3.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE
4.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	Jackie ZANOVELLO	CU CAEN LA MER
5.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM
6.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	Jérôme LANGLOIS	CU CAEN LA MER
7.	Serge RICCI	CU CAEN LA MER	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER

#### ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

#### ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 2 février dernier :

- **Rapport de la Présidente :**

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023,
- ✓ Activités 2023 du Bureau Syndical et des commissions,
- ✓ Récapitulatif des délégations et compte-rendu des décisions 2023,
- ✓ Compte-rendu des décisions de la Présidente 2024,
- ✓ Etat des transferts de compétences,

- ✓ Différend avec EDF,
  - ✓ Mise à jour des annexes 1 et 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE,
  - ✓ Agenda du Comité Syndical.
- **Instances** : Actualisation de la composition des commissions internes et de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique (CCTE).
  - **Finances** :
    - ✓ Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 - ROB,
    - ✓ Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
  - **Concession Electricité** : Nouvelle convention relative aux travaux sous tension (TST) et autres prestations.
  - **Concessions Gaz** :
    - ✓ Convention relative au rattachement d'ouvrages de renforcement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable,
    - ✓ Convention relative au rattachement d'ouvrages du réseau public de distribution de gaz aux frontières de la convention de concession.
  - **Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques** : Point d'étape du Schéma Directeur des IRVE.
  - **Transition Énergétique** :
    - ✓ Rachat de la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » - Vire Normandie,
    - ✓ Effacement des consommations électriques des bâtiments tertiaires.
  - **Questions diverses.**

## PRESENTATION DE LA TRIBUNE

---

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

Madame la Présidente salue la présence du comptable public de la Paierie Départementale du Calvados, Monsieur Jean-Philippe CHARDRON.

## NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

---

Monsieur Patrice GERMAIN, représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, est nommé secrétaire de séance.

## RAPPORT DE LA PRESIDENTE

---

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

---

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023, sans aucune observation.*



## MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et des décisions d'intérêt spécifique relatives à la compétence Gaz seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée, en rappelant que :

- tous les collèges pourront s'exprimer sur les votes d'intérêt commun ;
- tous les collèges à l'exception du collège des EPCI et du collège des communes de la Communauté Urbaine, membres du syndicat, pourront s'exprimer pour la compétence Gaz.

*Le Comité Syndical valide le vote à main levée.*

## ACTIVITES 2023 DU BUREAU SYNDICAL ET DES COMMISSIONS ET RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ET COMPTE-RENDU DES DECISIONS 2023

Les annexes B, C et D de la note de synthèse explicative, jointe à la convocation des représentants, dressent, pour l'année 2023 :

- une synthèse des travaux du Bureau Syndical et des commissions ;
- la liste des marchés notifiés ;
- le récapitulatif des décisions mises en œuvre.

Madame la Présidente rappelle que, par délibérations en date des 16 juin 2022 et 30 mars 2023, le Comité Syndical a donné délégation, pour la durée du mandat, au Bureau Syndical, à la Présidente et aux Vice-présidents.

Les décisions du Bureau Syndical sont restituées dans le recueil des actes administratifs publié dans les lettres d'informations et sur le site du syndicat et sont consultables à l'accueil du SDEC ÉNERGIE.

Les décisions du Comité Syndical sont alimentées par les propositions du Bureau Syndical, sur la base du travail fourni par les commissions internes.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE précise qu'en 2023, le Bureau Syndical s'est réuni à 8 reprises et les différentes commissions internes 83 fois.

La Présidente, en vertu de ses délégations a pris les 84 décisions suivantes :

NUMERO	OBJET	NUMERO	OBJET
2023-DEC-1	Offre non-engageante à la société CVE, pour l'acquisition du projet solaire photovoltaïque de "La Fieffe"	2023-DEC-9	Convention de partenariat avec le CDHAT pour le financement de travaux de rénovation énergétique à destination de ménages aux ressources modestes pour la prévention et le traitement de situations de précarité énergétique
2023-DEC-2	Adhésion des communes de Saint-Pierre-Canivet, Les Monts d'Aunay, Villers-sur-Mer, Graye-sur-Mer et Mutrécy au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)	2023-DEC-10	Reversement de la TCCFE - Commune de Cairon
2023-DEC-3	Adhésion de la commune de Saint-Pierre-Canivet au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-11	Reversement de la TCCFE - Commune d'Houlgate
2023-DEC-4	Adhésion de la commune des Monts d'Aunay au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-12	Reversement de la TCCFE - Commune de Port en Bessin Huppain
2023-DEC-5	Adhésion de la commune de Mutrécy au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-13	Offre engageante de la société CVE, pour l'acquisition du projet solaire photovoltaïque de "La Fieffe"
2023-DEC-6	Aides financières - étude de production photovoltaïque en autoconsommation - Campagnolles	2023-DEC-14	Adhésions de la Communauté de Communes Bayeux Intercom et de la commune de Bayeux au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)
2023-DEC-7	Convention particulière d'occupation du domaine public autoroutier SDEC ENERGIE - SAPN - commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR	2023-DEC-15	Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2023-DEC-8	Convention de partenariat avec SOLIHA pour le financement de travaux de rénovation énergétique à destination de ménages aux ressources modestes pour la prévention et le traitement des situations de précarité énergétique	2023-DEC-16	Adhésion de la commune de Bayeux au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)

2023-DEC-17	Convention de soutien financier pour un impayé de gaz / CCAS d'Orbec	2023-DEC-44	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2023 de Noues-de-Sienne
2023-DEC-18	Adhésion de la commune de Trévières au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)	2023-DEC-45	Coaching et accompagnement managérial des cadres pour la mise en place de la nouvelle organisation
2023-DEC-19	Audit énergétique - Aides financières - Mutrécy	2023-DEC-46	Participation du SDEC ENERGIE à l'événement Vachement Caen organisé par la Chambre d'Agriculture du Calvados
2023-DEC-20	Audit énergétique - Aides financières - Eterville	2023-DEC-47	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé sur Ifs
2023-DEC-21	Aide financière dans le cadre du P.A.C.T.E. - Animation territoriale dans le cadre de l'étude du gisement potentiel des énergies renouvelables du type éolien et solaire à l'échelle de son territoire - Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	2023-DEC-48	Aide financière dans le cadre de l'étude du gisement potentiel des énergies renouvelables du type éolien et solaire à l'échelle de son territoire - Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (Abroge et remplace la décision n°2023-DEC-21)
2023-DEC-22	Adhésion de la commune de Trévières au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-49	Acquisition de 10 cycles électriques - Aides financières - Communauté de Communes Cœur de Nacre
2023-DEC-23	Adhésion de la commune de Cléville au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-50	Adhésion de la commune de Pont-d'Ouilly au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)
2023-DEC-24	Service d'auto partage de la Communauté de Communes du Pays de Falaise : mise à disposition de 2 points de charge MobiSDEC	2023-DEC-51	Adhésion de la commune de Pont-d'Ouilly au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2023-DEC-25	Service d'auto partage de la commune de Trévières : mise à disposition d'un point de charge sur une borne MobiSDEC	2023-DEC-52	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont
2023-DEC-26	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ANBDD, Rivières & Bocages et la commune de Valdallière pour l'organisation d'un DDTour sur le thème : « La filière bois-énergie, un levier de transition du Bocage Virois : plantation, valorisation économique et insertion »	2023-DEC-53	Fourniture PC portables et écrans
2023-DEC-27	Adhésion de la commune de Bayeux au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2) - Annule et remplace les dispositions de la décision N°2023-DEC-16 relatives à cette commune	2023-DEC-54	Virement crédits 1-2023 - Budget annexe Energies Renouvelables
2023-DEC-28	Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2) - Annule et remplace les dispositions de la décision N°2023-DEC-15 relatives à cette communauté de communes	2023-DEC-55	Virement crédits 3-2023 - Budget Principal
2023-DEC-29	Adhésions des communes de Bavent et Fontenay-le-Marmion au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)	2023-DEC-56	Virement de crédits 4-2023 - Budget principal
2023-DEC-30	Adhésion de la commune des Monts d'Unay au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-57	Décision de défense des intérêts du SDEC-ENERGIE dans l'instance n° 2301969-3 introduite par ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) devant le Tribunal Administratif de Caen
2023-DEC-31	Adhésion de la commune de Bénerville-sur-Mer au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-58	Adhésions des communes de Saint-Julien-sur-Calonne, Saint-Vaast-sur-Seulles, Bazenville et Aurseulles au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)
2023-DEC-32	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2023 de Valdallière	2023-DEC-59	Adhésion de la commune de Saint-Julien-sur-Calonne au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2023-DEC-33	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2023 de Trévières	2023-DEC-60	Adhésion de la commune de Bazenville au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2023-DEC-34	Audit énergétique - Aides financières - Trévières	2023-DEC-61	Adhésion de la commune de Aurseulles au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2023-DEC-35	Virement de crédits 1-2023 - Budget principal	2023-DEC-62	Adhésion de la commune de Ranville au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2023-DEC-36	Acquisition de véhicules électriques - Aides financières - Commune de Mézidon Vallée d'Auge	2023-DEC-63	Adhésion de la commune de Noues-de-Sienne au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2023-DEC-37	Audit énergétique (dans le cadre d'un CEP niveau 2) - Aides financières - Cléville	2023-DEC-64	Adhésion de la commune de Gonneville-sur-Honfleur au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2023-DEC-38	Virement de crédits 2-2023 - Budget principal	2023-DEC-65	Virement de crédits 5-2023 - Budget principal
2023-DEC-39	Adhésions des communes de Maizières et d'Audrieu au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)	2023-DEC-66	Virement de crédits 1-2023 - Budget annexe "Mobilité Durable"
2023-DEC-40	Adhésion de la commune d'Audrieu au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-67	Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2024
2023-DEC-41	Adhésion de la commune de Maizières au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-68	Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2024
2023-DEC-42	Adhésion de la commune d'Aubigny au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-69	Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2024
2023-DEC-43	Convention de partenariat avec la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour le prêt de l'exposition nomade "2050" dans le cadre d'un accompagnement PACTE.	2023-DEC-70	Adhésions de la commune de Landelles-et-Coupiigny et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)

2023-DEC-71	Adhésion de la commune de Landelles-et-Coupigny au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-78	Convention de partenariat avec le Secours Catholique - Versement d'une subvention pour le traitement d'impayés d'énergie
2023-DEC-72	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2023 de Vire-Normandie	2023-DEC-79	Convention de partenariat avec le Secours Populaire - Versement d'une subvention pour le traitement d'impayés d'énergie
2023-DEC-73	Maintenance de deux copieurs OLIVETTI	2023-DEC-80	Acquisition de véhicules électriques - Aides financières - Communauté de Communes Pré Bocage Intercom
2023-DEC-74	Adhésions des communes de Grandcamp-Maisy et Lingèvres au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)	2023-DEC-81	Convention de partenariat avec l'UAMC pour la période 2024-2026
2023-DEC-75	Adhésion de la commune de Blangy-le-Château au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-82	Étude de structuration de l'accompagnement des collectivités pour le développement de projets de production d'énergies renouvelables dans le Calvados
2023-DEC-76	Adhésion de la commune d'Audrieu au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	2023-DEC-83	Expérimentation du regroupement et de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec la commune de Noues de Sienne
2023-DEC-77	Compétence Contribution à la Transition Energétique : report du délai maximum de réalisation du plan d'actions 2023 de la commune de Vaidallière	2023-DEC-84	Adhésion de la commune d'Evrecy au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)

Au total, 207 délibérations ont été transmises au contrôle de légalité, dont 146 émanant du Bureau Syndical.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les Vice-présidents, les élus des commissions et du Bureau Syndical pour leur engagement et la disponibilité dont ils font preuve.

Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des représentants pour leur participation aux Comités Syndicaux.

Une des activités importantes du SDEC ÉNERGIE porte sur les travaux et les investissements. La liste des 49 marchés publics supérieurs à 25 000 € HT passés en 2023 a été adressée aux représentants avec leur note de présentation.

Les marchés inférieurs à 25 000 € HT, conclus en 2023 ont été attribués comme suit :

Objet	Attributaires	Montant maximum HT
Contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance	PROTECTAS	15 052 €
Contrôleur technique pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune d'Ouilly le Tesson	QUALICONSULT EXPLOITATION	2 640 €
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics - Les Monts d'Aunay et Benerville sur Mer	DCE CONSEIL	4 785 €
Études géotechniques G2 AVP pour la rénovation de deux salles polyvalentes sur les communes de Condé sur Ifs et Vimont	H2N GEOTECHNIQUE	4 300 €
Location et maintenance d'une solution de pesée et d'affranchissement du courrier	QUADIENT	10 000 €
Réalisation d'audits d'effacement de consommation électrique des sites tertiaires	OID CONSULTANT	20 000 €

*Le Comité Syndical prend acte de ces communications.*

## DECISIONS DE LA PRESIDENTE 2024, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes d'Esquay-Notre-Dame, Laize-Clinchamps et Petiville
		Niveau 2	Adhésion des communes de Bonnebosq et de Petiville
Marchés publics	Maintenance et entretien des installations électriques du SDEC ÉNERGIE		
	Migration et maintenance pour le progiciel SIS MARCHES		



Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

*Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

## ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 14 décembre 2023, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 26 janvier 2024 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre. Il s'agit des transferts suivants :

GAZ	LISORES
<b>INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)</b>	GENNEVILLE
	HOTTOT-LES-BAGUES
	SAINT-COME-DE-FRESNÉ
	SAINT-GERMAIN-DE-LIVET
	VILLERS-SUR-MER

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des **527 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	48 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
121 communes 1 intercommunalité	211 communes 1 intercommunalité	26 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*



## AGENDA DU COMITE SYNDICAL

---

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates des réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines assemblées plénières de 2024, en attirant l'attention de chacun sur le changement exceptionnel de lieu pour la prochaine séance, à savoir :

- Jeudi 28 mars 2024 – 14 h ▲ Amphithéâtre 166 - Mémorial de Caen,
- Jeudi 20 juin 2024 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- Jeudi 10 octobre 2024 – 14 h – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- Jeudi 12 décembre 2024 – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

*Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.*

## DIFFEREND AVEC EDF

---

Madame la Présidente rappelle qu'EDF s'est vu confier, par le SDEC ÉNERGIE, agissant en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes, les marchés subséquents n°2 des lots n°1 et n°4, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, d'un accord-cadre multi-attributaires de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés.

Un différend est né entre le SDEC ÉNERGIE et EDF à la suite de l'utilisation de la clause d'optimisation prévue au marché. Le syndicat considérant que, tel qu'il est prévu à l'accord-cadre, la mise en œuvre de cette clause devait être à sa discrétion et qu'il n'en avait à aucun moment requis l'application alors qu'EDF considère que sa mise en œuvre est de sa seule responsabilité.

Au regard de ce différend, EDF et le SDEC ÉNERGIE n'ont pas réussi à trouver un accord sur la constitution des prix pour les années 2022 et 2023. Une procédure juridictionnelle devant le tribunal administratif de Caen a été engagée par EDF à l'encontre du SDEC ÉNERGIE, et sans que les parties ne remettent en cause le bien-fondé de leurs positions réciproques, une procédure de médiation menée conjointement par le Médiateur des entreprises et la Médiatrice d'EDF a été engagée à l'initiative du SDEC ÉNERGIE.

Après plus de deux ans de procédure, le SDEC ÉNERGIE et la société EDF sont en passe de trouver un accord pour mettre fin au différend qui les oppose.

Même si rien n'est encore finalisé, mais pour permettre aux collectivités d'établir le plus justement possible leurs prévisions budgétaires, Madame la Présidente propose à Monsieur Alban RAFFRAY de présenter, dès maintenant un certain nombre d'éléments techniques.

Monsieur Alban RAFFRAY confirme que le SDEC ÉNERGIE et EDF ont échangé pendant les fêtes de Noël pour envisager un possible accord sur ce différend qui porte sur les années 2022 et 2023, pour un montant évalué à 6,5 M€.

Sans intervention du syndicat, ce montant aurait été facturé dans son intégralité à l'ensemble des membres au prorata de leurs consommations sur la période considérée.

La dernière réunion a permis d'aboutir à un accord (répartition 60 % à la charge d'EDF /40 % à la charge des membres du groupement, sans intérêts moratoires).

De manière à finaliser cet accord, des avenants au marché et un accord de médiation vont être nécessaires.

En effet, le Directeur des collectivités des services de la préfecture, rencontré pour avis sur la démarche en cours, a validé le principe d'un avenant pour résoudre le différend qui oppose le Syndicat à EDF mais invite le Syndicat à se protéger en intégrant au règlement du litige la formalisation d'un accord de médiation.

Ces documents devront pouvoir être finalisés dans les prochaines semaines pour être soumis à l'approbation du Bureau Syndical de mars.

Des factures complémentaires devraient donc être adressées par EDF aux membres du groupement fin mars/début avril pour clôturer le différend sur ces deux années.

Le Syndicat avait incité les membres à provisionner un certain montant les années précédentes. Cette nécessité se confirmant, il est indispensable, en cette période de décisions budgétaires, de penser à prévoir le montant correspondant.

Le SDEC ÉNERGIE devrait recevoir les chiffres précis pour 2023 prochainement mais est d'ores et déjà en capacité, sur demande, de donner une estimation assez précise de ce que cela représentera pour chaque membre

Suite à l'interrogation de Monsieur Patrice GERMAIN, Monsieur Alban RAFFRAY confirme que le montant qui sera facturé devrait correspondre approximativement au montant que les membres avaient été invités à provisionner.

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêt spécifique Gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice *	151	143
Quorum atteint à partir de	76	72
Présents	92	86
Pouvoirs	7	7
Total des votants	99	93

\* Suite à la démission de M. Patrick JEANNENEZ, du Conseil Communautaire de Caen la mer.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à M. Cédric CASSIGNEUL, nouveau maire de Démouville et nouveau représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Elle annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

## MISE A JOUR DES ANNEXES 1, 4 ET 5 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE

En application des statuts du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de mettre à jour ses annexes 1 « Liste des membres et des compétences transférées » et 4 « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la mer », afin de prendre en compte :

- Les différents transferts de compétences actés en 2023,
- L'adhésion de la commune de Mondeville au 1<sup>er</sup> avril 2023 et le transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Madame la Présidente propose ainsi d'ajuster :

- l'annexe 1 « Liste des membres et des compétences transférées » des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour que soient intégrés l'adhésions et les transferts de compétences suivants :

Gaz	Eclairage public	Signalisation Lumineuse	IRVE			ENR
Commes Étreham Hermival-les-Vaux Landes/Ajon Langrune/Mer Le Breuil-en-Auge Maisons Rocques Sully	Barbeville Mondeville CC Cœur de Nacre	Benerville/Mer Beny/Mer	Ablon Amfreville Aurseulles Barbeville Benerville/Mer Beuvillers Bonnoeil Bougy Bremoy Cesny-les-Sources Cresseurons Crouay	Esquay-Notre-Dame Esquay/Seulles Graye/Mer Gueron La Bazoque La Hogue Landelles-et-Coupigny Maisoncelles-Pelvey Malherbe/Ajon Nonant Plumetot	Quetteville Reviars Saint-Marcouf Saint-Martin-de-Fontenay St-Pierre-Canivet St-Pierre-du-Bu St-Remy Sallen Trungy Val de Drôme Villers-Canivet	St-Desir

- l'annexe 4 « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer » des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour l'intégration de l'adhésion de la commune de Mondeville.

Ces annexes, mises à jour, ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion (annexe E de la note de présentation jointe à leur convocation).

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de ces 2 annexes des statuts du syndicat.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>92</b>	<b>7</b>	<b>99</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à jour 2024 des annexes 1 et 4 des statuts du SDEC ; les annexes 2, 3, 5 et 6 de ces mêmes statuts ne présentant aucune modification ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## INSTANCES

### ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERNES

Comme annoncé dans la note de synthèse, adressée aux représentants du Comité Syndical avec leur convocation, Madame la Présidente confirme que suite à l'élection partielle du 14 décembre 2023 ayant conduit au remplacement de Mme Nadine LAMBINET-PELLE, démissionnaire, par M. Claude BENOIST, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 26 janvier dernier, a validé la nouvelle composition des commissions internes du Syndicat, permettant à ce nouveau membre de participer aux travaux préparatoires des Bureaux et des Comités Syndicaux, en intégrant la commission « Transition Énergétique » :

Commissions	Domaines d'interventions	Vice-Président Autres membres
<b>Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie,</li> <li>- Gestion des emprunts et de la trésorerie, taxes, redevances et contributions,</li> <li>- Politique d'aides financières et d'achats,</li> <li>- Politique de gestion des Ressources humaines - dialogue social - hygiène et sécurité,</li> <li>- Système d'informations géographiques (www.mapeo.calvados.fr, PCRS...) - SDSI - RGPD - Usages numériques...,</li> <li>- Certification 9001 et 50001.</li> </ul>	<b>Philippe LAGALLE</b> Anne-Marie BARREAU Catherine FLEURY Henri GIRARD Franck GUÉGUÉNIAT Hervé GUIMBRETIÈRE
<b>Concessions Électricité et Gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité et du gaz,</li> <li>- Suivi et évolution des cahiers des charges de concession et des annexes, rapports de contrôle, avenants...,</li> <li>- Renouvellement du contrat de concession gaz naturel,</li> <li>- Relations avec les concessionnaires électricité et gaz,</li> <li>- Développement coordonné des réseaux d'énergie - électricité/gaz/chaleur,</li> <li>- Affaires juridiques réseaux et énergie.</li> </ul>	<b>Rémi BOUGAULT</b> Catherine FLEURY Patrice GERMAIN Franck GUÉGUÉNIAT Cédric POISSON Vincent RUON
<b>Développement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides aux raccordements aux réseaux publics d'électricité et de gaz (soutirage et injection),</li> <li>- Contribution aux PLUi - SCOT... / impact sur le développement et capacité des réseaux,</li> <li>- Barème de raccordement aux réseaux.</li> </ul>	<b>Jean-Yves HEURTIN</b> Rémi BOUGAULT Abderrahman BOUJRAD Gilles MALOISEL Christophe MORIN Gérard POULAIN
<b>Relations usagers et précarité énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précarité énergétique : aide et soutien à l'utilisateur, fonds solidarité énergie, fonds d'aide aux travaux...,</li> <li>- Commission consultative des services publics locaux de l'électricité et du gaz,</li> <li>- Volet usagers liés au contrôle concessif,</li> <li>- Gestion d'un service public local de fourniture d'énergie en faveur des particuliers</li> <li>- Réclamations - enquête de satisfaction.</li> </ul>	<b>Cédric POISSON</b> Romain BAIL Anne-Marie BAREAU Jean-Luc GUILLOUARD Philippe LAGALLE Vincent RUON
<b>Transition Énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification énergétique : suivi des PCAET, animation de la CCTE...,</li> <li>- Production Énergies Renouvelables : cadastre solaire, Contrat d'Objectifs territoriaux, développement de projets bois - biométhane - solaire photovoltaïque et thermique - éolien - hydroélectrique.... Projets participatifs ou citoyens,</li> <li>- Développement des réseaux de chaleur,</li> <li>- Développement de la flexibilité énergétique : Stockage énergie - injection - autoconsommation...,</li> <li>- Efficacité énergétique des bâtiments publics : CEP, rénovation énergétique, optimisation des consommations énergétiques ...,</li> <li>- Education à la transition énergétique (scolaires, adultes) : maison de l'Énergie et Fabrique Énergétique,</li> <li>- Accompagnement des projets visant l'économie circulaire des territoires,</li> <li>- Groupements d'achat d'énergies.</li> </ul>	<b>Marc LECERF</b> <b>Claude BENOIST</b> Abderrahman BOUJRAD Patrice GERMAIN Jean-Yves HEURTIN Gilles MALOISEL
<b>Mobilités bas carbone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution au Schéma directeur des mobilités électriques,</li> <li>- Encouragement à l'usage des mobilités bas carbone,</li> <li>- Construction de station de recharge et d'avitaillement de mobilité électrique - GNV - Hydrogène,</li> <li>- Maintenance et exploitation des infrastructures de recharge et d'avitaillement,</li> <li>- Développement de nouveaux services - auto-partage, vélo électrique...</li> </ul>	<b>Jean-Luc GUILLOUARD</b> Philippe CAPOËN Henri GIRARD Théophile KANZA MIA DIYEKA Marc LECERF Christophe MORIN
<b>Travaux sur les réseaux publics d'électricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et sécurisation des réseaux d'électricité,</li> <li>- Programme de renforcement du réseau Basse Tension,</li> <li>- Programme annuel d'effacement coordonné des réseaux,</li> <li>- PPI-PA : suivi et programmation - conférence NOME - Inventaire FACE,</li> <li>- Animation de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement,</li> <li>- Rénovation des postes de transformation et traitement des déchets de chantier.</li> </ul>	<b>Gérard POULAIN</b> Anne-Marie BAREAU Denis CHÉRON Théophile KANZA MIA DIYEKA Alain LE FOLL Jean LEPAULMIER
<b>Éclairage public et signalisation lumineuse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse,</li> <li>- Maintenance et exploitation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse,</li> <li>- Développement de nouveaux services en lien avec les installations d'éclairage public,</li> <li>- Renouvellement de l'éclairage des bâtiments publics,</li> <li>- Réduction des consommations d'énergie (éclairage public...) + respect des éco systèmes (trame verte ...).</li> </ul>	<b>Jean LEPAULMIER</b> Romain BAIL Philippe CAPOËN Denis CHÉRON Hervé GUIMBRETIÈRE Alain LE FOLL

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*



**Arrivée de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN.**

## **ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Madame la Présidente rappelle que la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique (CCTE) a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

En application de l'article 2 de son règlement intérieur, la commission consultative est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants :

- du SDEC ÉNERGIE,
- des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

Le collège des EPCI à FP est constitué de 2 représentants désignés par chacun des EPCI à FP, soit un total de 32 membres. A l'occasion du renouvellement des instances des différentes communautés de communes du département, chacune d'entre elles a ainsi communiqué au Syndicat les noms de leurs deux représentants.

Le nombre de représentants désignés par le SDEC ÉNERGIE est équivalent au nombre total de représentants des EPCI à FP, soit 32 membres.

Suite à la démission de Mme Nadine LAMBINET-PELLE, représentante du collège du SDEC ÉNERGIE sur le secteur de Cœur Côte Fleurie et à l'élection de son remplaçant au sein du Comité Syndical, le 8 novembre dernier, le Comité Syndical est invité à désigner son nouveau représentant à la CCTE parmi les membres de ce collège de nouveau complet.

Compte-tenu de l'intérêt manifesté par M. Dominique VAUTIER pour les activités de cette commission, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de l'intégrer à la liste des représentants du collège du SDEC ÉNERGIE, pour le secteur de Cœur Côte Fleurie.

Par ailleurs, considérant la délibération du Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau, en date du 29 juin 2023, désignant M. Régis DELIQUAIRE pour représenter la communauté de communes au sein du collège des EPCI, en remplacement de Mme Valérie DESQUESNE, une mise à jour de la composition de ce collège est également nécessaire.

Les listes des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE et des 32 élus représentants le collège des EPCI à FP au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique, mises à jour, ont été jointes en annexe F de la note de synthèse explicative :

<b>SDEC ÉNERGIE</b>		
<b>Collège</b>	<b>Représentant</b>	<b>Qualité</b>
<b>Isigny Omaha Intercom</b>	M. BOUGAULT Rémi	2 <sup>ème</sup> VP du Bureau Syndical
	M. LECONTE Jean-Claude	Membre du Comité Syndical
<b>Bayeux Intercom</b>	M. LAUNAY-GOURVES Olivier	Membre du Comité Syndical
	M. GERVAISE Gaëtan	Membre du Comité Syndical
<b>Pré Bocage Intercom</b>	M. RUON Vincent	Membre du Bureau Syndical
	M. LECHAT Anthony	Membre du Comité Syndical
<b>Intercom de la Vire au Noireau</b>	M. MALOISEL Gilles	Membre du Bureau Syndical
	M. BAZIN Hervé	Membre du Comité Syndical
<b>Seulles, Terres et Mer</b>	M. GUIMBRETIERE Hervé	Membre du Bureau Syndical
	M. VERET Jean-Luc	Membre du Comité Syndical
<b>Cœur de Nacre</b>	M. GUILLOUARD Jean-Luc	6 <sup>ème</sup> VP du Bureau Syndical
	M. JOUY Franck	Membre du Comité Syndical
<b>Vallées de l'Orne et de l'Odon</b>	M. MORIN Christophe	Membre du Bureau Syndical
	Mme GODIER Edith	Membre du Comité Syndical
<b>Cingal - Suisse-Normande</b>	M. LAGALLE Philippe	1 <sup>er</sup> VP du Bureau Syndical
	M. LEMAIRE Jean-Paul	Membre du Comité Syndical
<b>Val es Dunes</b>	M. LE FOLL Alain	Membre du Bureau Syndical
	M. EUDE Christophe	Membre du Comité Syndical

Normandie Cabourg Pays d'Auge	M. GERMAIN Patrice	Membre du Bureau Syndical
	M. ASMANT Alain	Membre du Comité Syndical
Terre d'Auge	M. POULAIN Gérard	7 <sup>ème</sup> VP du Bureau Syndical
	Mme THIERRY Linda	Membre du Comité Syndical
Lisieux Normandie	Mme BAREAU Anne-Marie	Membre du Bureau Syndical
	M. MARIE Alain	Membre du Comité Syndical
Cœur Cote - Fleurie	M. AMER Nizar	Membre du Comité Syndical
	<b>M. VAUTIER Dominique</b>	Membre du Comité Syndical
Pays de Honfleur et Beuzeville	Mme FLEURY Catherine	Membre du Bureau Syndical
	M. BLANCHETIERE Marcel	Membre du Comité Syndical
Pays de Falaise	M. HEURTIN Jean-Yves	3 <sup>ème</sup> VP du Bureau Syndical
	M. BENOIT Dominique	Membre du Comité Syndical
Communauté Urbaine de Caen la mer	M. CAPOEN Philippe	Membre du Bureau Syndical
	M. PATINET Sébastien	Membre du Comité Syndical

<b>EPCI à Fiscalité Propre</b>	
<b>EPCI</b>	<b>Représentant</b>
CC Isigny Omaha Intercom	M. LEVEQUE Anthony
	M. POISSON Cédric
CC Bayeux intercom	Mme AUTIN Huguette
	M. LEPAULMIER Jean
CC Pré-Bocage Intercom	M. BRECIN Jean-Yves
	M. DELAMARRE Bruno
CC Intercom de la Vire au Noireau	Mme GOURNEY-LECONTE Catherine
	<b>M. DELIQUAIRE Régis</b>
CC Seules Terre et Mer	M. LABBEY Philippe
	M. LEMOUSSU Daniel
CC Cœur de Nacre	M. DUPONT-FEDERICI Thomas
	M. PAILLETTE Jean-Pierre
CC Vallées de l'Orne et de l'Odon	M. GIRARD Henri
	M. GOBE Alain
CC Cingal - Suisse Normande	M. MAZINGUE Didier
	M. PITEL Gilles
CC Val Ès Dunes	M. DECLERCK Laurent
	M. QUILLET Jean-Pierre
CC Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	M. MORLOT Yoan
	M. PICODOT Géry
CC Terre d'Auge	M. DE KONINCK Thierry
	M. TONON Stéphane
CA Lisieux-Normandie	Mme DROUET Mireille
	Mme FEREMANS Sylvie
CC Cœur Côte Fleurie	M. BENOIST Claude
	M. MARIE Jacques
CC Pays de Honfleur - Beuzeville	M. ANDRIEU Moïse
	M. SAUDIN François
CC du Pays de Falaise	M. GUILLEMOT Jean-François
	M. LE BRET Jacques
Communauté Urbaine Caen la Mer	Mme BURGAT Héliène
	M. LECERF Marc

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de ces 2 listes.

## → Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	93	7	100

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la mise à jour de la liste des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Énergétique (cf. tableau correspondant ci-dessus) ;
- **PREND ACTE** de la mise à jour de la liste des 32 élus représentants le collège des EPCI à FP au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Énergétique (cf. tableau correspondant ci-dessus) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Arrivée de Monsieur Fabrice DEROO.**

## FINANCES

### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - ROB

Madame la Présidente précise que la commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » du 17 janvier 2024 et le Bureau Syndical du 26 janvier dernier ont travaillé sur ce Rapport d'Orientation Budgétaire du Budget Principal 2024 et des Budgets annexes « Énergies Renouvelables » et « Mobilité Durable » 2024, qui permet à chacun de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée de la situation du syndicat.

Madame la Présidente souligne l'important travail réalisé et la qualité du document présenté et laisse la parole à Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-président, en charge notamment des finances, pour présenter les travaux de la commission.

### PREAMBULE

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l'obligation de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités, exerce des missions de service public liées à l'énergie et les réseaux. Appartenant aux collectivités territoriales et régi par la comptabilité publique, le SDEC ÉNERGIE est tenu d'élaborer son Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Cette obligation répond à deux principaux objectifs :

- Il permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui sont reprises dans le budget primitif et les budgets annexes ;
- Il donne lieu à une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir la stratégie de l'organisme.

Il est régi par les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales au travers des dispositions suivantes :

- l'obligation de l'élaboration d'un rapport d'orientations budgétaires ;
- la prise en compte des engagements pluriannuels ;
- la présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- la présentation des éléments de ressources humaines ;
- le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique ;
- la publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

La réglementation encadrant le DOB ne donne ni recommandation, ni obligation concernant la forme du ROB. Il est donc proposé d'établir un seul ROB réunissant les 3 budgets (principal et annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable ») afin de renforcer la compréhension et la cohérence entre les 3 budgets d'une part, et entre les 3 budgets et le plan stratégique d'autre part.

Dans l'esprit de la réglementation, notre ROB est composé de trois parties :

- Une analyse de la situation budgétaire et financière sur une période triennale, 2021-2023 ;
- Une expertise des ressources humaines sur la même période (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail, ...)
- La définition des perspectives d'activités permet d'établir les maquettes budgétaires des trois budgets pour la période 2024-2026.

## **PARTIE I : EVOLUTION DE LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2021-2023**

Cette première partie consiste à faire une analyse budgétaire et financière de la période triennale 2021-2023, à partir des éléments suivants :

- Les ratios financiers permettant d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et la capacité d'autofinancement ;
- L'état de la section de fonctionnement ;
- L'état de la section d'investissement.

### **1. ANALYSE FINANCIERE**

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière du syndicat. A la lecture des éléments financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur l'activité future du SDEC ÉNERGIE et d'engager des perspectives sur les orientations stratégiques du syndicat.

#### **1.1 LA DETTE**

##### **1.1.1 Nature de la dette**

Il convient de distinguer deux natures de dette selon l'immobilisation à financer :

- La dette supportée par le syndicat pour le financement de ses immobilisations en dehors des réseaux et de la transition énergétique. Le SDEC ÉNERGIE a contracté un emprunt pour le financement de son immeuble et son remboursement a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette dette est donc nulle sur la période considérée.
- La dette gérée par le syndicat pour le financement des travaux sur les réseaux. Le SDEC ÉNERGIE faisait appel à l'emprunt uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le dispositif de l'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts qui n'entrent pas dans la catégorie des emprunts dits « toxiques ». Le syndicat rembourse les organismes bancaires et en contrepartie, les collectivités membres remboursent annuellement le syndicat à due concurrence, le SDEC ÉNERGIE n'applique aucun frais de dossier. A ce jour, et depuis que ce mécanisme existe, aucune collectivité n'a fait défaut.

Le Comité syndical du 12 décembre 2017 a abrogé ce dispositif financier pour le remplacer par le mécanisme des fonds de concours ouverts aux collectivités.



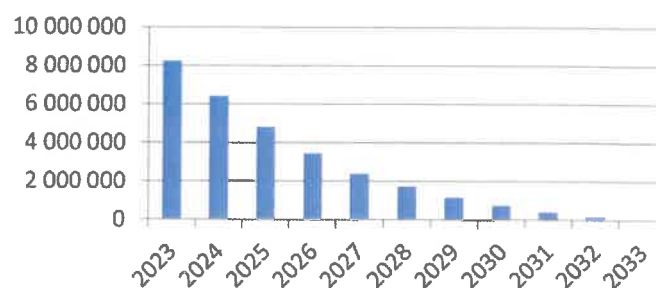
### 1.1.2 Evolution du remboursement de la dette

La décision du Comité syndical de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur réseaux, a pour effet le désendettement progressif du syndicat : diminution des annuités (intérêts et du capital des emprunts).

	2021	2022	2023
<b>Intérêts</b>	250 K€	200 K€	150 K€
<b>Capital</b>	2 500 K€	2 100 K€	1 900 K€
<b>Annuités</b>	2 750 K€	2 300 K€	2 050 K€

Pour rappel, les emprunts contractés par le syndicat visent le financement des travaux sur réseaux, via le mécanisme de l'étalement de charge.

Le montant de la dette est de 8.2M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sera entièrement remboursée en 2033 (sans recours à de nouveaux emprunts).



Les caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

- 107 emprunts en cours auprès de deux établissements bancaires : le Crédit agricole et la Caisse d'Épargne ;
- La durée des emprunts est de 5, 10, 12 ou 18 ans ;
- Taux fixe pour tous les emprunts réalisés ;
- Selon l'évolution de la conjoncture, les taux d'intérêts varient entre 4.7% pour les emprunts les plus anciens et 0.15% pour les emprunts les plus récents ;
- Aucun emprunt toxique n'a été contractualisé.

## 1.2 LA TRESORERIE

Le niveau de trésorerie permet de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement uniquement sur une période de 5 mois.

	2021	2022	2023
Budget principal*	13 800 K€	16 300 K€	19 000 K€
Budget annexe ENR	850 K€	650 K€	750 K€
Budget annexe MD	2 970 K€	2 800 K€	2 400 K€
<b>Total</b>	<b>17 620 K€</b>	<b>19 750 K€</b>	<b>22 150 K€</b>

\* Il s'agit de la trésorerie du budget principal retraitée permettant des comparaisons entre année sans prise en compte de situations exceptionnelles (Hors perception et reversement des gains ARENH, hors perception du T4-2022 TICFE)

La trésorerie positive permet d'accroître l'indépendance financière du syndicat en finançant des projets sans avoir recours à l'emprunt :

- L'installation d'infrastructures de mobilité durable ;
- L'installation de panneaux solaires ;
- La réalisation de travaux sur les réseaux ;
- Le choix d'une politique ambitieuse d'aides financière.

L'évolution à la hausse de la trésorerie, depuis quelques années, s'explique par :

- Des reports ou annulations des projets d'investissement sur décision des collectivités (exemple pour les panneaux solaires) ne générant pas de dépenses d'investissement portées par le syndicat ;
- Une augmentation très nette du nombre de titres de recettes (+ 584 titres entre 2021 et 2023) ;
- Des recettes perçues régulièrement avec des montants significatifs (encaissement) :
  - o L'appel de fonds auprès de tiers en plusieurs fois par an (exemple : demande de remboursement des emprunts, pas de retard dans les fonds de concours ...),
  - o Les nouvelles modalités de perception de la TICFE (versement mensuel d'une avance d'environ 1 M€),
  - o La perception fréquente du FACé et de la PCT.
- Des recettes exceptionnelles comme l'attribution de nouvelles dotations/subventions (Fonds verts).

**Arrivée de Monsieur Patrick SAINT LO.**

### 1.3 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement des emprunts et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

BUDGET PRINCIPAL - CA	2021	2022	2023
CAF brute <b>retraitee</b>	15 500 K€	14 800 K€	13 200 K€
Capital remboursé des emprunts	2 500 K€	2 100 K€	1 900 K€
CAF nette	13 000 K€	12 700 K€	11 300 K€

Après déduction des éléments relevant de situation exceptionnelle (gains ARENH et T4-2022 TICFE), la CAF se contracte en raison de l'augmentation des charges du personnel, du reversement de la TICFE et de la redevance de concession « R2 » et des dépenses informatiques maintenant imputées au chapitre 65.

Dans les parties suivantes qui détaillent les recettes et les dépenses des deux sections (fonctionnement et investissement), les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre,
- Excluent les opérations d'ordre,
- Ne prennent pas en compte le résultat 2022,
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2023.

## 2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1.1 Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	2021	2022	2023
Atténuation de charges	57 K€	52 K€	64 K€
Produits des services	71 K€	120 K€	170 K€
TCCFE / TICFE	10 600 K€	11 350 K€	14 600 K€
Participation des adhérents	12 755 K€	11 830 K€	13 220 K€
Autres produits de gestion courante	5 288 K€	5 060 K€	17 950 K€
Redevances	4 533 K€	4 648 K€	4 897 K€
Gains ARENH	0 K€	0 K€	12 539 K€
Divers	755 K€	412 K€	514 K€
Produits financiers	0 K€	1 017 K€	0 K€
Produits spécifiques	72 K€	28 K€	16 K€
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>28 843 K€</b>	<b>29 457 K€</b>	<b>46 020 K€</b>

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement portent sur :

- L'augmentation des atténuations de charges qui correspondent à la prise en charge des titres restaurant par les agents.
- L'augmentation des produits de services qui couvrent les mises à disposition de moyens généraux et humains pour le compte des deux régies à autonomie financière.
- La hausse des collectivités. Ce montant est déterminé après déduction des subventions perçues et des aides financières apportées par le syndicat. L'augmentation du montant suit celle des dépenses pour travaux, imputés au chapitre 23.
- Les autres produits de gestion courante sont essentiellement composés :
  - o Des redevances dont les montants sont en progression par effet du contrat de concession Electricité et par prise en charge de transfert de compétences Gaz,
  - o De la perception des gains ARENH dans le cadre des marchés d'achat d'énergie.
- Les produits spécifiques concernent le remboursement d'assurance dans le cadre de sinistre.

#### 2.1.2 Budget annexe « Energies Renouvelables »

La vente d'électricité renouvelable poursuit sa progression selon le nombre de mises en service des centrales de panneaux photovoltaïques. (De 11 installations en 2021 à 19 en 2023)

Les forfaits appelés auprès des collectivités (subvention d'exploitation) permettent de supporter les coûts de maintenance.

Les autres produits de gestion courante correspondent au remboursement de cautions demandées par EDF Solaire, dans le cadre des raccordements.

Ces recettes permettent, depuis 2022, de présenter un résultat excédentaire de la section de fonctionnement et de s'affranchir d'une subvention d'équilibre venant du budget principal.

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »	2021	2022	2023
Vente de l'électricité produite à EDF	60 K€	90 K€	100 K€
Forfaits de maintenance et d'exploitation	7,5 K€	15 K€	18,5 K€
Autres produits de gestion courante	3,7 K€	2,4 K€	1 K€
Produits exceptionnels – subvention d'équilibre	8 K€	0 K€	0 K€

<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>79,2 K€</b>	<b>107,4 K€</b>	<b>119,5 K€</b>
<i>Nombre de centrales en service</i>	11	19	19
<i>Puissance produite</i>	595 KWc	865 KWc	865 KWc
<i>Production</i>	518 900 Kwh	819 820 Kwh	880 360 Kwh

### 2.1.3 Budget annexe « Mobilité Durable »

Les produits de la vente sont en nette progression du fait de la revalorisation des tarifs de recharge.

La participation des collectivités vise la couverture des frais de maintenance pour les équipements IRVE installés hors schéma directeur.

Les produits exceptionnels correspondent au versement d'une subvention d'équilibre.

Malgré un contexte général favorable à la mobilité durable, le montant des recettes de la vente de charges, certes en progression constante, ne couvre pas la totalité des dépenses. Cette situation renvoie à la question de l'équilibre financier de ce service public.

<b>BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Produit de la vente des charges payées par les usagers des bornes	180 K€	370 K€	453 K€
Forfaits de maintenance et d'exploitation - <i>hors schéma directeur</i>	2 K€	4 K€	9,3 K€
Produits exceptionnels – subvention d'équilibre	348 K€	218 K€	245 K€
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>530 K€</b>	<b>592 K€</b>	<b>707,3 K€</b>
<i>Nb de sessions facturées</i>	45 000	70 000	70 700
<i>Nb total d'usagers</i>	10 850	17 600	18 000

## 2.2 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### 2.2.1 Budget principal

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement portent sur :

- Les charges à caractère général - hors compétences—elles restent maîtrisées autour d'1 M€ depuis 3 ans malgré la période inflationniste. Les marchés publics validés permettent de contenir l'envolée des prix.
- Les charges à caractère général – rattachées aux compétences – enregistrent une croissance de l'ordre de 35% (par rapport au montant 2022) en raison de l'envolée des prix des matières premières et de l'énergie.
- Les atténuations de produits sont les reversements de la part de la TICFE et/ou de la redevance d'investissement aux collectivités adhérentes conformément aux délibérations concordantes. Son montant, en progression, est en cohérence avec l'évolution des montants de la TICFE et des redevances perçus par le syndicat.



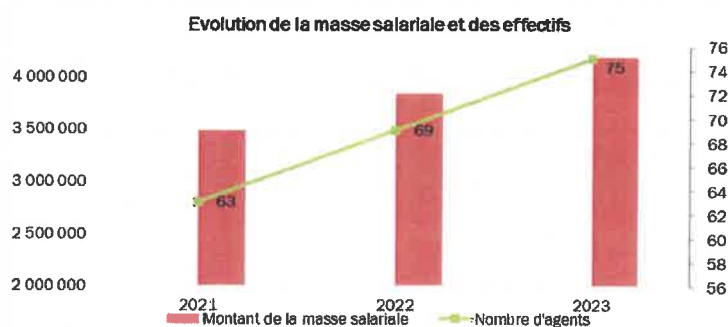
BUDGET PRINCIPAL	2021	2022	2023
Charges à caractère général :	7 150 K€	8 100 K€	10 500 K€
<i>Compétences</i>	6 160 K€	7 000 K€	9 500 K€
<i>hors compétences</i>	990 K€	1 100 K€	1 000 K€
Charges du personnel	3 490 K€	3 800 K€	4 170 K€
Atténuation de produits	1 615 K€	1 830 K€	1 980 K€
<i>TCCFE/TICFE</i>	1 470 K€	1 715 K€	1 850 K€
<i>Redevance R2</i>	145 K€	115 K€	130 K€
Autres charges de gestion courante	308 K€	573 K€	11 703 K€
<i>Frais Elus</i>	115 K€	115 K€	125 K€
<i>Versement subventions</i>	193 K€	442 K€	368 K€
<i>Dépenses informatiques</i>	0 K€	16 K€	210 K€
<i>Reversement ARENH</i>	0 K€	0 K€	11 000 K€
Charges financières	241 K€	196 K€	150 K€
Charges spécifiques	450 K€	57 K€	35 K€
Dotation aux provisions pour risques	50 K€	50 K€	500 K€
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>13 304 K€</b>	<b>14 606 K€</b>	<b>29 038 K€</b>

La hausse des charges du personnel s'explique par la combinaison de 3 facteurs :

- La valorisation du traitement de base via l'augmentation du point d'indice et la révision des grilles indiciaires ;

Hausse de la valeur du point	2021	2022	2023
	4.6860	4.8500	4.9227

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) par l'évolution de carrière des agents, par l'ancienneté des agents et par la progression d'échelon ou de grades ;
- La hausse des effectifs par l'intégration de nouvelles recrues :



## 2.2.2 Budget annexe « Energies Renouvelables »

Les dépenses de fonctionnement progressent en raison :

- De la proratisation des mises à disposition passant de 0,5 à 1 ETP
- Du paiement de l'impôt sur les sociétés sur le résultat excédentaire 2022.

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »	2021	2022	2023
Charges à caractère général	13 K€	20 K€	26 K€
Charges de personnel	30 K€	30 K€	58 K€
Charges exceptionnelles	6,5 K€	0 K€	0 K€
Dotation aux provisions pour risques	13,2 K€	2,5 K€	9,3 K€
Impôts sur les bénéfices	0 K€	0 K€	10,4 K€
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>62,7 K€</b>	<b>52,5 K€</b>	<b>103,7 K€</b>

### 2.2.3 Budget annexe « Mobilités Durable »

Les dépenses de fonctionnement composées des charges à caractère général et des charges du personnel, évoluent à la hausse en raison :

- De la hausse des prix dans un contexte inflationniste notamment de l'achat de l'énergie,
- De la proratisation des mises à disposition passant de 1 à 1,5 ETP.

BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »	2021	2022	2023
Charges à caractère général	360 K€	390 K€	433 K€
Charges de personnel	30 K€	62 K€	80 K€
Dotations aux provisions pour risques	0 K€	0 K€	16 K€
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>390 K€</b>	<b>452 K€</b>	<b>529 K€</b>

## 3. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 3.1 RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### 3.1.1 Budget principal

Les principales recettes d'investissement sont :

- Les dotations dont le montant peut varier selon le niveau d'affectation du résultat porté en section d'investissement et selon le niveau de dépenses éligibles au FCTVA.
- Les emprunts pour étalement dont les derniers appels de fonds datent de décembre 2021.
- Les immobilisations concernent la gestion des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics enregistrées au chapitre 23 qui sont depuis 2022 imputées au chapitre d'ordre 041.
- Les opérations sous mandats portent sur la réalisation de travaux d'effacement des réseaux dont une part est financée par la participation des communes.

Budget principal	2021	2022	2023
Dotations et fonds divers	5 331 K€	5 971 K€	4 386 K€
<i>Affectation du résultat*</i>	3 571 K€	4 676 K€	3 000 K€
<i>FCTVA</i>	1 760 K€	1 295 K€	1 386 K€
Subventions d'investissement	10 600 K€	13 300 K€	13 800 K€
Emprunts pour étalement	950 K€	0 K€	0 K€
Immobilisations <i>(avance forfaitaire, annulation de mandats)**</i>	235 K€	0 K€	34 K€
Opérations sous mandat	723 K€	700 K€	1 140 K€
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>17 839 K€</b>	<b>19 971 K€</b>	<b>19 360 K€</b>

\* Le montant de l'affectation du résultat sera déterminé à la clôture des comptes et à la fin de la journée complémentaire. Le montant indiqué est provisoire.

\*\* La gestion des avances forfaitaires dans le cadre de marchés publics enregistrées au chapitre 23 sont depuis 2022 et le passage en M57 imputées au chapitre 041.

- Parmi les subventions d'investissement, notons que la dynamique et la réactivité des services permettent :
  - o De maintenir un niveau satisfaisant de recettes comme le FACÉ et la PCT ;
  - o D'optimiser les recettes « historiques » dans des délais très courts ;
  - o De mobiliser de nouvelles sources de financement comme le fonds vert.

BUDGET PRINCIPAL	2021	2022	2023
FACÉ	3 400 K€	4 100 K€	5 000 K€
PCT	780 K€	1 750 K€	2 000 K€
Fonds vert	0 K€	0 K€	300 K€
Région	510 K€	0 K€	7 K€
Département	80 K€	15 K€	120 K€
Fonds de concours	3 700 K€	3 855 K€	3 900 K€
ADEME	230 K€	230 K€	0 K€
Enedis	650 K€	850 K€	580 K€
Tiers privés	1 300 K€	2 500 K€	1 893 K€
<b>TOTAL</b>	<b>10 600 K€</b>	<b>13 300 K€</b>	<b>13 800 K€</b>

### 3.1.2 Budget annexe « Energies Renouvelables »

Les subventions d'investissement permettent le financement des projets d'équipement de panneaux photovoltaïques et proviennent :

- De la Région Normandie,
- Des collectivités adhérentes.

Budget annexe « ENR »	2021	2022	2023
Subventions d'investissement	34.5 K€	92 K€	25 K€

Rappelons que depuis peu, les tarifs de rachat ne sont plus cumulables avec les aides locales, ce qui explique en partie, la baisse importante des subventions en 2023.

### 3.1.3 Budget annexe « Mobilités Durable »

Les subventions d'investissement financent les projets d'installation de bornes de recharge électrique et proviennent :

- De l'Etat dans le cadre de programme spécifique (FACÉ ...),
- Des collectivités adhérentes.

Budget annexe « MD »	2021	2022	2023
Subventions d'investissement	135 K€	21 K€	318 K€

L'année 2023 est marquée par la perception des recettes engagées en 2021 et 2022 auprès de l'Etat.

### 3.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### 3.2.1 Budget principal

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont :

- La tendance baissière continue du remboursement du capital d'emprunt, conformément à la fin du dispositif d'étalement de charges.
- L'acquisition de logiciels informatiques connaît une forte progression à la suite du changement de prestataire pour le cadastre solaire et de la mise en œuvre du nouveau portail MAPEO.
- Les subventions d'équipement versées aux tiers publics (communes, EPCI) ou privés (associations) concernent la compétence Transition énergétique et la compétence Solidarité.
- Les immobilisations en cours regroupent les dépenses relatives aux travaux sur le réseau d'électricité. La nette progression des dépenses s'explique par davantage de prise en charge d'affaires (+318 affaires mandatées en 2021 et 2023).

BUDGET PRINCIPAL	2021	2022	2023
Remboursement d'emprunt	2 500 K€	2 300 K€	1 900 K€
Immobilisations incorporelles (Acquisition de logiciels informatiques)	157 K€	193 K€	294 K€
Subventions d'équipement versées aux tiers	26 K€	65 K€	86 K€
Immobilisations corporelles dont :	835 K€	502 K€	230 K€
Transition Energétique (Réseaux chaleur)	750 K€	240 K€	90 K€
Autres investissements (véhicules, mobiliers, agencement)	85 K€	262 K€	140 K€
Immobilisations en cours (Travaux sur réseaux électrique – Effacement, Eclairage public, Raccordement ...)	22 700 K€	21 800 K€	27 800 K€
Immobilisations financières	0 K€	0 K€	18 K€
Opérations sous mandat	1 600 K€	1 150 K€	1 900 K€
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>27 818 K€</b>	<b>26 010 K€</b>	<b>32 228 K€</b>

#### 3.2.2 Budget annexe « Energies Renouvelables »

Les dépenses d'investissement sont totalement consacrées à l'acquisition de panneaux solaires photovoltaïques.

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »	2021	2022	2023
Installations de centrales PV	430 K€	170 K€	210 K€
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>430 K€</b>	<b>170 K€</b>	<b>210 K€</b>

#### 3.2.3 Budget annexe « Mobilité Durable »

Les dépenses d'investissement sont totalement dédiées à l'installations d'IRVE.

Budget annexe « Mobilité durable »	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles – études	0 K€	68 K€	33 K€
Immobilisations corporelles – antennes/modules	2,5 K€	29 K€	51 K€
Installations d'IRVE	150 K€	470 K€	586 K€
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>152,5 K€</b>	<b>567 K€</b>	<b>670 K€</b>

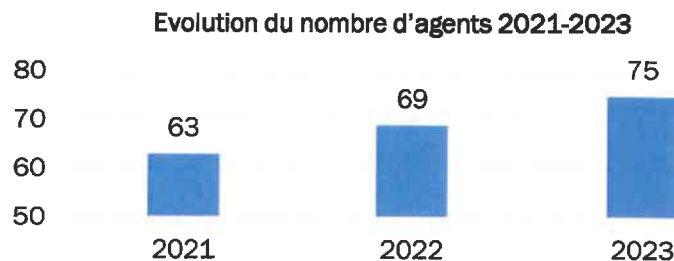


## PARTIE II : LES RESSOURCES HUMAINES 2021-2023

### 4. PROFILS DES AGENTS

#### 4.1 EVOLUTION DES EFFECTIFS 2021-2023

Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition par le Centre de gestion du Calvados.



L'augmentation du nombre d'agents, en 2023, s'explique par :

- La finalisation de recrutements engagés en 2022 mais pourvus en 2023 ;
- Le recrutement d'agents sur des postes ouverts en 2023 ;
- Le recours au service du Centre de Gestion du Calvados (CDG 14) pour la mise à disposition d'agents pour des besoins ponctuels.

En 2023, pas moins de 23 mouvements de personnel sont enregistrés, s'inscrivant dans une tendance lourde nationale :

- Les départs de 9 agents ayant fait le choix de nouvelles orientations professionnelles (nouveaux projets, nouvelles opportunités ...);
- Le recrutement de 14 agents pour assurer le remplacement des départs ou pour assurer le développement d'activité ;
- Soit un solde positif de 12 agents supplémentaires sur la période 2021-2023.

Précisons que :

- Tous les recrutements portent sur des emplois permanents, à temps complet ;
- Tous les services sont concernés par des mouvements de personnel ;
- La quasi-totalité des services ont vu leurs effectifs au moins se maintenir voire se renforcer d'un ou plusieurs agents.

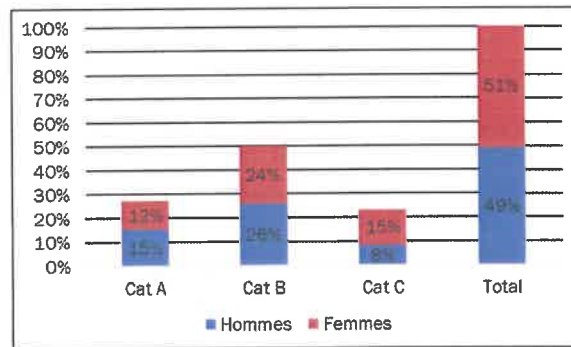
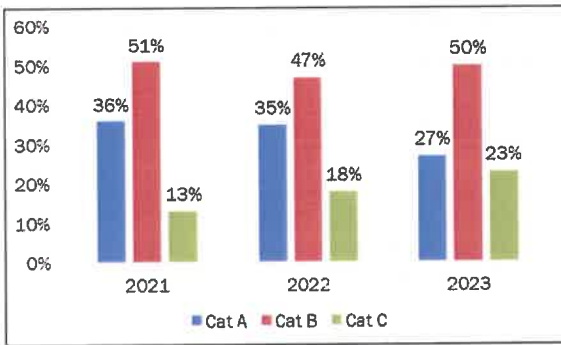
#### 4.2 REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE ET PAR SEXE

Il convient de noter deux caractéristiques nouvelles en 2023 :

- La forte progression des agents de catégorie C (+ 10 points en 3 ans passant de 13% à 23%) s'explique par les besoins des services en missions opérationnelles administratives ou techniques ;
- Le nombre de femmes au syndicat représente, pour la première fois, plus de la moitié des effectifs des agents.

Parmi les constances,

- Les emplois d'encadrement sont occupés par des agents masculins, à hauteur de 55% ;
- Les emplois techniques restent le fait d'agents masculins et les emplois administratifs sont occupés en majorité par des agents féminins.
- L'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement (formation, tutorat, bilan de compétences ...) et ont accès aux infrastructures de la même manière.

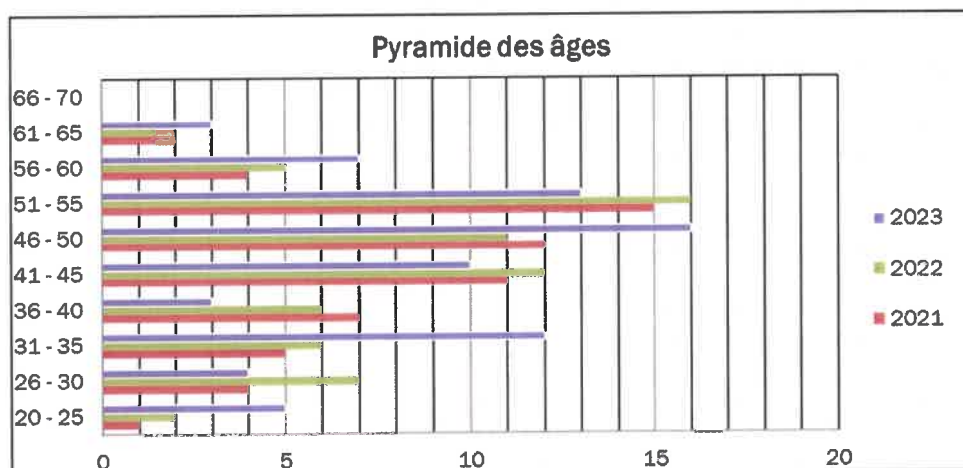


### 4.3 PYRAMIDE DES AGES

L'âge moyen des agents de 43 ans est en légère diminution en raison de l'intégration de nouvelles recrues plus jeunes. Pour illustrer, parmi les 14 arrivées en 2023, 10 agents ont moins de 35 ans.

L'enjeu, pour le SDEC ÉNERGIE, est d'anticiper les départs en retraite :

- A court terme, 10 agents au plus tard dans 10 ans ;
- A moyen terme, 13 agents au plus tard dans 15 ans ;



Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences, le recrutement de jeunes actifs permet d'anticiper le départ d'agents et d'accompagner leurs apprentissages par une phase d'intégration et de tutorat.

#### 4.4 LES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le SDEC ÉNERGIE participe à l'insertion professionnelle des personnels reconnus travailleurs handicapés, à travers trois leviers : sa contribution au FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - le recrutement d'agent et sa commande publique. Cette dernière porte notamment sur des prestations auprès des ateliers protégés pour l'achat de produits d'entretien, de fournitures bureautiques et pour la réalisation de tâches manuelles (ex : entretien des espaces verts, achat de fournitures bureautiques).

	2021	2022	2023
FIPHFP	1 K€	1 K€	0,7 K€
Agent du syndicat	0 K€	0 K€	0 K€
Prestations de service	4,8 K€	7,9 K€	13,1 K€
<b>TOTAL</b>	<b>5,8 K€</b>	<b>8,9 K€</b>	<b>13,8 K€</b>

### 5. TEMPS DE TRAVAIL

#### 5.1 LE TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF

Tous les agents du SDEC ÉNERGIE assurent un temps de travail effectif de 1 607 heures annuelles.

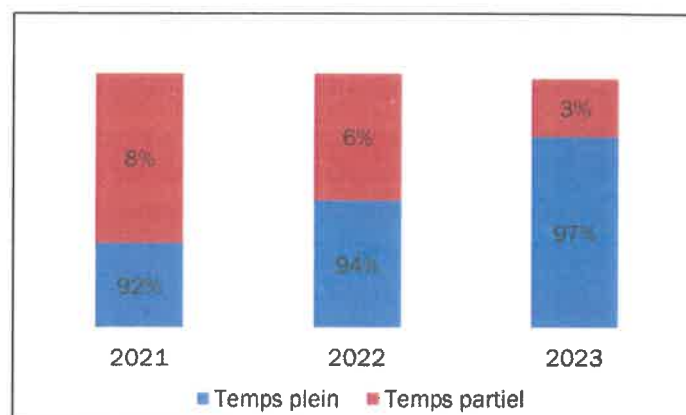
Conformément au décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jour de RTT actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre des plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors de plages horaires. A la demande de la Direction générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectuer des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques ou pour participer à des actions événementielles. Elles sont organisées le weekend comme le Normandie Energies Tour. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet des compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

#### 5.2 LE TEMPS PARTIEL

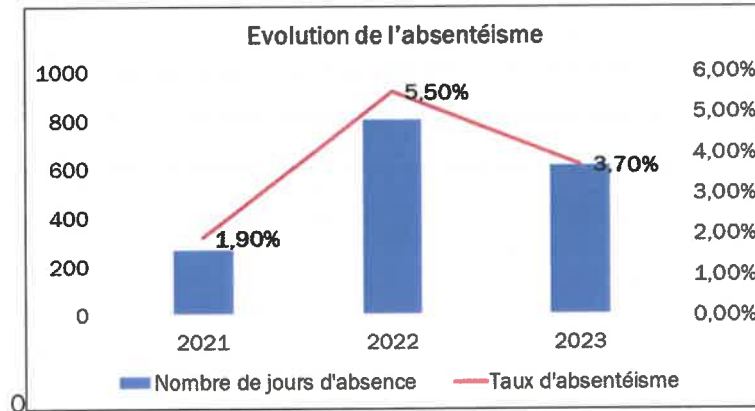
Tous les postes sont ouverts à temps complets et 3% des agents ont demandé un temps partiel de 80% en 2023, ce qui représente 0.4 ETP.



### 5.3 L'ABSENTEISME

L'absentéisme correspond aux seuls arrêts « maladie » et n'intègre pas les autres motifs d'absences comme les congés maternité et paternité.

En 2023, le taux d'absentéisme est de 3,7%, ce qui représente 2,6 ETP.



Après un pic soudain en 2022 à 5,5%, le taux d'absentéisme suit une baisse pour se situer à 3,7% en 2023.

Il convient de noter les caractéristiques de l'absentéisme qui :

- Concerne principalement des services « supports » (Communication, Ressources humaines, Marchés publics, Finances ...)
- Vise principalement des agents de catégorie A ;
- Est exprimé notamment par de l'épuisement, de la fatigue morale ...
- Se traduit par des absences longues d'agents.

L'amélioration de la situation en 2023 est directement liée à la mise en place de mesures concrètes visant l'accompagnement des agents et le bien-être au travail.

## 6. CONDITIONS DE TRAVAIL

### 6.1 DIALOGUE SOCIAL

La Direction générale organise différentes actions favorisant le dialogue social au sein du syndicat :

- Des **temps forts de convivialité** comme les vœux du personnel ou la journée du personnel ;
- Un **parcours d'intégration** des nouvelles recrues renforcé par l'organisation d'un temps d'échange avec la Présidente et par la mise en place d'un rapport d'étonnement remis à chaque agent nouvellement arrivé permettant de recueillir leurs impressions, les points forts, leurs propositions d'amélioration ;
- L'animation des **5 réunions du Comité Social Territorial**, qui est sollicité pour examiner les dossiers suivants et pour donner son avis :
  - o Conclusions de l'audit organisationnel,
  - o Bilan de la période expérimentale du télétravail,
  - o Gestion des véhicules de services,
  - o Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire,
  - o Nouvel organigramme des services,
  - o Politique de rémunération,
  - o Etc...



## 6.2 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le SDEC ENERGIE a instauré différents dispositifs en faveur de l'accompagnement social :

Participation du SDEC ENERGIE	2021	2022	2023
Amicale du Personnel	37 K€	40 K€	49 K€
CNAS	14 K€	14,5 K€	15 K€
Prévoyance	18 K€	18,5 K€	17,3 K€
Tickets restaurant Part employeur uniquement	53 K€	50 K€	52 K€
<b>TOTAL</b>	<b>122 K€</b>	<b>123 K€</b>	<b>133,3 K€</b>

Par ailleurs, le plan d'actions suite à l'audit organisationnel réalisé en 2022 s'est structuré autour de 4 axes :

- a) Renforcer et professionnaliser les fonctions managériales
- b) Elaborer une stratégie de recrutement anticipative
- c) Conserver notre niveau d'expertise proposé aux collectivités
- d) Améliorer la qualité de vie au travail en partageant une culture commune

Il se décline en une série de mesures dont certaines sont réalisées ou en cours de réalisation :

- Le nouvel organigramme des services,
- Le programme de formation des cadres, à travers des missions de coaching,
- L'accompagnement des agents organisé par le plan de formations,
- Le recrutement d'agents,
- L'aménagement des locaux et le renouvellement des équipements (mobilier),
- L'achat de deux véhicules de services supplémentaires,
- La mise en œuvre du plan de mobilité durable pour les agents,
- La prise en charge du volet « Santé » de la protection sociale complémentaire,
- La confirmation du télétravail pour les agents qui en font la demande.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale portée par la Direction générale tournée vers l'agent et notamment le bien-être au travail, l'accompagnement dans ses missions, la rémunération et la communication interne.

## 6.3 SANTE ET SECURITE

La Direction générale met en place différentes mesures obligatoires en termes de santé et sécurité au travail :

- o Organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
- o Tenue des registres « accidents de service » et « santé & sécurité » ;
- o Renouvellement du document unique des risques ;
- o Vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
- o Réalisation d'exercices « incendie » ;
- o Actualisation des plans d'évacuation.

Toutes ces mesures concourent à réduire voire supprimer les accidents de service :

Nombre d'accidents de service		
2021	2022	2023
2	0	0

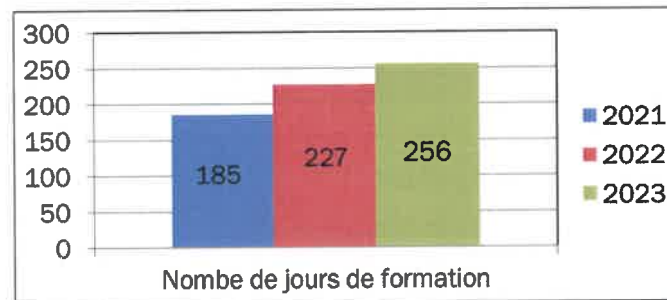
## 6.4 FORMATION DES AGENTS

La Direction générale considère la formation comme un outil d'accompagnement des agents dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions.

Ce niveau de compétences est garanti par la formation initiale des agents et par la formation tout au long de leur vie professionnelle.

Cette volonté d'accompagnement des agents s'exprime à travers l'élaboration du plan de formation triennal notamment par :

- Une nette évolution du nombre de jours et du budget alloué à la prise en charge des formations :



NOMBRE D'ACTIONS DE FORMATION		
2021	2022	2023
52	45	40

- Le budget consacré à la formation suit une tendance haussière.

## PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024-2026

Cette dernière partie est construite selon la méthodologie chronologique suivante :

- Le bilan du DOB 2023
- Les enjeux
- Les perspectives 2023-2026

## 7. BILAN DU DOB 2023

Il avait été proposé au Comité Syndical du 9 février 2023 de décliner le plan stratégique dans le ROB :

- Deux axes majeurs :
  - o Maintenir à un niveau élevé nos investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public,
  - o Renforcer progressivement nos investissements et nos actions d'accompagnement en faveur de la Transition énergétique.

- Un plan d'investissement prévisionnel ambitieux :

Dépenses d'investissement	Budgets	2023	2024	2025
Réseaux Electricité	Principal	26 000 K€	25 500 K€	25 000 K€
Transition énergétique	Principal	4 000 K€	5 000 K€	6 000 K€
	Annexe « ENR » Annexe « MD »			
<b>TOTAL</b>		<b>30 000 K€</b>	<b>30 500 K€</b>	<b>31 000 K€</b>

Le bilan budgétaire du plan d'investissement pour l'exercice 2023 montre :

- Un taux global de réalisation de 96% des crédits prévisionnels ;
- Une **nette reprise** du montant des travaux sur la période triennale ;
- Une **dynamique plus longue à amorcer** sur la transition énergétique.

Dépenses d'investissement	CFU 2021	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023
Réseaux d'électricité	22 700 K€	21 800 K€	26 000 K€	27 800 K€
Transition énergétique	1 300 K€	1 400 K€	4 000 K€	1 000 K€
<b>Total</b>	<b>24 000 K€</b>	<b>23 200 K€</b>	<b>30 000 K€</b>	<b>28 800 K€</b>

## 8. LES ENJEUX 2024

### Loi de Finances 2024

*Zoom sur le budget vert – article 191 de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023*

- **Obligation pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants de présenter, en annexe du CFU, un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique », à compter de l'exercice 2024**
- Objectif de cet état : présenter les dépenses d'investissement qui contribue négativement ou positivement à tout ou en partie des objectifs de transition écologique, conformément au règlement européen.
- **En attente de décret d'application pour fixer les modalités pratiques de cette annexe.**
- Méthodologies proposées :
  - Budget carbone
  - Budget pondéré
  - Budget coloré

### 8.1 SOLLICITER DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENTS

- Être candidat aux dispositifs spécifiques lancés par des tiers : Appel à projet, Appel à Manifestation d'Intérêt, Fonds vert ...
- Solliciter des crédits européens.
- Organiser une veille active de recherche de financement et une ingénierie financière.

Dispositifs financiers accessibles aux collectivités territoriales	Enveloppe budgétaire 2024
Aide au verdissement des véhicules	1,5 Md€
Fonds de chaleur	0,8 Md€
Fonds vert	2,5 Md€
DETR	1 Md€
DSIL	0,5 Md€
DGF	27 Md€

## 8.2 METTRE EN ŒUVRE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Pour répondre aux besoins des collectivités adhérentes ; 4 programmes en AP/CP ont été élaborés :

Finalité - Nature des travaux	Montant HT en M€					Financement
	AP	CP 2023 Votés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
A Travaux électricité (renfo, sécurisation, ..)	31	7,5	8	8	7,5	SDEC ÉNERGIE
B Effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication	36	9	9	9	9	SDEC ÉNERGIE
C Fourniture et pose d'IRVE	6	1	1,7	1,7	1,6	Etat SDEC ÉNERGIE
D Transition énergétique (bâtiments, ENR et éclairage)	21,2	4,05	5,60	5,65	5,90	SDEC ÉNERGIE Collectivités
	<b>94,2</b>	<b>21,55</b>	<b>24,3</b>	<b>24,35</b>	<b>24</b>	

## 8.3 RECHERCHER L'EQUILIBRE FINANCIER DES SERVICES

Notamment, les régies « énergies renouvelables » et « mobilité durable » en expertisant tous les leviers visant à augmenter les recettes et à contenir les dépenses

- Hausse des forfaits de fonctionnement ?
- Revalorisation des tarifs aux usagers ?
- Ajustement du déploiement des investissements ?
- Partenariat avec des acteurs du secteur privé ?

## 9. LES SCENARIOS 2024-2026

Après avoir rappelé les orientations de notre plan stratégique, pris en compte le bilan de réalisation du DOB 2023 et identifié les enjeux 2024, la dernière partie consiste à élaborer **trois scénarios** qui reposent sur :

- **Des constantes**
  - o Le contexte économique et social instable et imprévisible (géopolitique, crise énergétique, période d'inflation et de faible croissance, crise climatique – sécheresse et inondation)



- o Le soutien déterminé de l'Etat en faveur de la Transition écologique et énergétique à travers ses politiques publiques et des dispositifs financiers

- **Des variables**

- o Le niveau de recettes historiques perçu par le syndicat
- o Le volumes des dépenses d'investissement généré par le syndicat
- o La répartition des dépenses d'investissement entre les réseaux d'électricité et la transition énergétique
- o Les ressources mobilisées notamment financières et humaines

**9.1 SCENARIO PROPOSE : CONSOLIDATION DE LA SITUATION ACTUELLE**

Ce scénario reprend les caractéristiques de la situation actuelle et vise à la consolider.

**9.1.1 Les recettes**

Légère augmentation du niveau des recettes « historiques » du syndicat pour atteindre 32,5 M€ en 2026.

	Participation des collectivités	TICFE	Redevances	FACÉ	TOTAL
Montant moyen 2021-2023	12 M€	11 M€	4,5 M€	4 M€	31,5 M€
Montant 2024	12,15 M€	11,5 M€	4,5 M€	4,6 M€	32,7 M€
Montant 2025	12,3 M€	11,5 M€	4,5 M€	4,3 M€	32,6 M€
Montant 2026	12,5 M€	11,5 M€	4,5 M€	4 M€	32,5 M€

**9.1.2 Les dépenses**

L'augmentation des dépenses de fonctionnement porte essentiellement sur :

- Les charges à caractère général, avec 0,3 M€ supplémentaire pour un montant total de 1,3 M€ en 2026 (réception, évènements, prestation de conseils juridiques ...)
- Les charges du personnel avec 0,6 M€ supplémentaire pour un montant total de 4,8 M€

Une augmentation maîtrisée des dépenses d'investissement (réseaux et transition énergétique) correspond à un montant total de 30 M€ en 2026.

	Charges à caractère général	Charges du personnel	Dépenses de Réseaux Electricité	Dépenses de Transition énergétique	TOTAL
Montant moyen 2021-2023	1 M€	4.2 M€	25 M€	1 M€	31.2 M€
Montant 2024	1.1 M€	4.4 M€	25.5 M€	2.5 M€	33.5 M€
Montant 2025	1.2 M€	4.6 M€	25.5 M€	3.5 M€	34.8 M€
Montant 2026	1.3 M€	4.8 M€	25.5 M€	4.5 M€	36.1 M€

### 9.1.3 Les compétences exercées et les activités

La situation budgétaire permet d'activer plusieurs leviers :

- Prendre en charge le volume d'activité par compétence et par service ;
- Déployer de nouvelles activités et services ;
- Activer les marges de manœuvre pour prendre en charge des actions d'innovation et d'expérimentation ;
- Couvrir les risques maîtrisés notamment les activités déficitaires.

### 9.1.4 Les ressources humaines

La consolidation de l'existant se décline au niveau des ressources humaines par :

- Le maintien de l'organisation actuelle et son évaluation
- Le renforcement des compétences par un accompagnement ambitieux,
- L'effectif du personnel se situe entre 75 et 80 agents.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, relatif au Budget Principal et aux deux budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, tel que présenté ci-avant et exposé en séance a été transmis aux représentants du Comité Syndical en annexe F de la note de présentation de la séance, jointe à la convocation.

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée.

Au questionnement de Monsieur Lionel MARIE relatif à la prise en compte de l'impact sur les effectifs du Syndicat des nouveaux transferts de compétences pour permettre d'assumer ces nouvelles charges, Monsieur Philippe LAGALLE confirme que ces éléments font effectivement partie des critères de suivi des moyens consacrés aux différentes activités. Chaque nouveau transfert engendre de l'activité complémentaire qui nécessite une adaptation des moyens. C'est pour cela que le Syndicat maintient un objectif d'effectif maîtrisé mais prévoit tout de même une évolution de la masse salariale pour répondre aux sollicitations des collectivités, notamment dans le cadre de nouveaux transferts de compétences.

Monsieur le Vice-Président confirme que le Syndicat se doit de répondre aux demandes de transferts de toutes les collectivités adhérentes dans les mêmes conditions

Dans ce contexte où la réglementation sur la mobilité électrique amène le Syndicat à développer le réseau de bornes pour un budget de 4,5 M€, Monsieur Gilles MALOISEL s'interroge sur la capacité des partenaires de maintenance à répondre aux exigences de maintien en bon état de fonctionnement des infrastructures dans un contexte de vieillissement du parc de bornes de recharge en service.

Monsieur Philippe LAGALLE confirme que la maintenance, le gros entretien et le renouvellement des bornes de recharge, sont bien pris en compte dans l'établissement du budget. A ce jour, le taux de disponibilité des bornes reste très satisfaisant et le prestataire respecte les délais d'intervention pour la résolution des pannes. A noter qu'une démarche similaire est mise en place pour le budget « énergies renouvelables » pour le maintien en bon état de fonctionnement des installations de production d'électricité photovoltaïque.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2024 du Budget Principal et des deux budgets annexes du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant et de valider le choix du scénario n°2 présenté.

**Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>152</b>	<b>151</b>	<b>95</b>	<b>7</b>	<b>102</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2024 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable » du SDEC ENERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- **VALIDE** le choix du scénario n°2 présenté (consolidation de la situation actuelle) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS**

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 19 nouveaux projets présentés par 16 communes, depuis le Comité Syndical du 14 décembre 2023 :

• Montant total des travaux HT :	1 341 372.91 € HT
• Montant global de la participation communale :	701 190.14 €
➤ Montant des fonds de concours :	700 132.24 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	1 057.90 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, en annexe H de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 19 nouvelles demandes.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>95</b>	<b>7</b>	<b>102</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 19 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 700 132,24 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Fabrice DUJARDIN.

## CONCESSION ELECTRICITE

### NOUVELLE CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX SOUS TENSION ET AUTRES PRESTATIONS

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, par courrier en date du 18 octobre 2023, ENEDIS a communiqué un nouveau bordereau des prix des interventions sous tension.

Sans avenant prorogeant la durée de la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations en vigueur, son terme était fixé au 18 janvier dernier, en application des dispositions de son article 9.

Le Bordereau des prix communiqué, emporte une évolution des prix unitaires des interventions sous tension entre -10,7 % et 69,5 % ou en moyenne de 6,6 %. Sur la base des affaires des deux derniers exercices, l'évolution des prix entraînerait une dépense supplémentaire limitée de 8 454 € soit 7,3 %.

Il a été proposé à Enedis de conclure une nouvelle convention, qui :

- intègre le nouveau bordereau des prix,
- modifie plusieurs autres dispositions tels que le rythme des échanges ou le montant des pénalités dues en cas de retour de la mise en service des ouvrages,
- fixe le terme de cette nouvelle convention au 31 décembre 2026.

Faute d'accord dans la rédaction de cette nouvelle convention avant le Comité Syndical du 14 décembre dernier, il a été décidé de reporter ce projet et de soumettre ce nouveau conventionnement à l'approbation du Comité Syndical de février 2024.

Ce projet de convention, joint en annexe I de la note de synthèse adressée aux représentants du Comité syndical avec leur convocation, a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 23 janvier 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la nouvelle convention relative aux travaux sous tension et autres prestations.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	94	7	101



Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations ;
- **DIT** que les recettes seront imputées à l'article 755 et les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget 2024 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONCESSIONS GAZ

### CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RENFORCEMENT DU RESEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que pour accroître les capacités d'accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l'injection du biométhane, des travaux de construction d'ouvrages de renforcement doivent être entrepris entre les communes desservies en gaz de Vimoutiers (Orne) et Livarot, en passant par les communes de Lisores et Val-de-Vie (communes déléguées de Sainte-Foy-de-Montgommery et La Brévière).

Le projet de convention ainsi proposé a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les ouvrages de renforcement du réseau de gaz situés sur les communes de Lisores (pour ce qui concerne le SDEC ÉNERGIE) et de Val de Vie, sont réalisés et exploités par GRDF.

Les ouvrages de renforcement concernés portent sur des canalisations MPB (Moyenne pression de type B), d'une pression de 4 bar, en PE (polyéthylène), de diamètre 125 mm pour une longueur de 1 750 m.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de la commune de Lisores, le SDEC ÉNERGIE consent à la construction de ces ouvrages sur le territoire de la commune et en tant qu'Autorité concédante, le SDEC ÉNERGIE consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés. Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2029, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Ce projet de convention, joint en annexe J de la note de synthèse adressée aux représentants du Comité syndical avec leur convocation, a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 23 janvier 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la convention relative au rattachement d'ouvrages de renforcement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable.

→ Délibération d'intérêt spécifique à la compétence Gaz :

REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>144</b>	<b>143</b>	<b>86</b>	<b>7</b>	<b>93</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention entre la commune de Val-de-Vie, le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de renforcement du réseau de distribution de gaz naturel, favorisant l'injection de gaz renouvelable, sur les communes de Lisores et Val de Vie ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ AUX FRONTIERES DE LA CONVENTION DE CONCESSION

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, par délibération du Bureau Syndical en date du 27 janvier 2023, le SDEC ÉNERGIE a accepté le transfert de compétence « Gaz » pour la commune de Rocques.

A noter que cette commune n'appartient pas au périmètre historique de GRDF et aucune convention de délégation de service public après mise en concurrence n'a été conclue. Cette commune n'est pas « desservie » en gaz par GRDF.

Cependant un PCE (Point de Comptage et d'Estimation) situé sur cette commune est alimenté par une canalisation située sur la commune de Lisieux, il s'agit d'une anomalie que GRDF propose de régulariser par la signature d'une « convention de rattachement de canalisation desserte au frontière ».

Le projet de convention, ainsi proposé, a ainsi pour objet de rattacher les ouvrages réalisés sur la commune de Rocques par GRDF au réseau public de distribution de gaz situé sur la commune de LISIEUX.

La convention n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz sur la commune de Rocques et ne lui permet pas de desservir de nouveaux clients consommateurs.

Elle est conclue pour la durée de la convention de concession syndicale.

Ce projet de convention, joint en annexe K de la note de synthèse adressée aux représentants du Comité syndical avec leur convocation, a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 23 janvier 2024, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la convention relative au rattachement d'ouvrages du réseau public de distribution de gaz aux frontières de la convention de concession.

### → Délibération d'intérêt spécifique à la compétence Gaz :

REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	86	7	93

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages situés sur la commune de ROCQUES au réseau public de distribution de gaz situé sur la commune de LISIEUX ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

### POINT D'ETAPE DU SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical du 30 mars 2023, après plus de 8 mois de concertation avec les acteurs de la mobilité électrique, a validé le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SD IRVE). Ce schéma propose la pose de 1 000 points de charge supplémentaires sur le domaine public d'ici à 2027.

En juin 2023, la préfecture a émis un avis favorable sur ce schéma, permettant ainsi au SDEC ÉNERGIE de rentrer dans la phase opérationnelle de son déploiement.

Un point d'étape sur l'avancée de la démarche du syndicat est présenté en séance :

Année 2023	APS (Avant-projet sommaire)	APD (Avant-projet définitif)	Bornes en service
Fait / En cours	97	80	2
Reste à faire	3	20	98
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Monsieur Alban RAFFRAY précise que la seconde partie d'année 2023 a permis au Syndicat de rencontrer la quasi-totalité des collectivités pour valider les études d'implantation. Le déploiement des bornes passera donc en phase travaux dès ce début d'année 2024.

Dans le même temps, le Syndicat va lancer la seconde tranche du schéma de déploiement, tout en restant attentif au développement de l'initiative privée qui peut venir compléter voire se substituer aux bornes publiques.

La phase travaux va débiter dès ce premier trimestre 2024 pour atteindre plus de 100, voire 150, points de charge déployés cette année :

Année 2024	APS (Avant-projet sommaire)	APD (Avant-projet définitif)	Bornes en service
Fait / En cours	19	0	0
Reste à faire	89	108	108
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>108</b>

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD précise que, compte tenu de la date de validation du Schéma Directeur par les services de la Préfecture et de la période estivale qui a suivi, les travaux ont été lancés plutôt en septembre, soit 4 à 5 mois de travaux d'étude, nécessitant ensuite validation par délibérations des communes.

Monsieur Alban RAFFRAY précise également que cette centaine de points de charge se répartie entre de la recharge rapide (100 kVA voire au-delà), de la recharge intermédiaire (22-25 kVA) et de la recharge plus lente permettant la recharge nocturne de personnes disposant d'un véhicule électrique, mais dont le logement ne permet pas la recharge à domicile.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Bruno COUTANCEAU confirme que c'est un sujet très difficile, pour lequel la législation évolue rapidement et où l'initiative privée se développe également à un rythme soutenu Aujourd'hui, les acteurs privés proposent des prix attractifs, qui viennent concurrencer ceux des acteurs publics comme le syndicat.

Monsieur Bruno COUTANCEAU souligne le problème de la tarification. Il considère que l'offre du syndicat, basée sur une facturation au temps (à la minute) et non au kWh est un frein au développement du service. M. Alban RAFFRAY rappelle que la facturation au temps nécessite un investissement non négligeable car il faut déposer l'intégralité des compteurs des bornes (sauf pour les plus récentes) pour les remplacer par des compteurs homologués (MID). Cette démarche a été budgétée et va être mise en œuvre en 2024.

M. Bruno COUTANCEAU précise également qu'il trouve la tarification du syndicat trop élevée au regard des prix pratiqués par les acteurs privés. M. Alban RAFFRAY argumente que la recharge proposée par le secteur privé est parfois un produit d'appel qui peut être compensé par ailleurs, alors que le syndicat qui exerce cette activité dans le cadre d'un service public industriel et commercial doit s'assurer de l'équilibre budgétaire ; ce qui peut le rendre beaucoup moins compétitif. M. Bruno COUTANCEAU pense que le rôle du syndicat doit plutôt s'orienter vers le rural, là où le privé n'ira pas investir faute de rentabilité. M. Alban RAFFRAY souligne que si tel est le cas, il faudra accepter que la collectivité finance le déficit du service qui ne pourra atteindre l'équilibre s'il n'a vocation qu'à proposer de la recharge « non rentable » économiquement.

Madame la Présidente confirme que l'aménagement du territoire est un vrai sujet de fond, pour lequel une collectivité comme le SDEC ÉNERGIE se doit effectivement d'être aux côtés des collectivités et notamment en milieu rural pour que chacun ait accès au service, quel que soit son lieu de résidence.

Monsieur Mickaël MARIE confirme que la prise en compte de l'articulation public/privé est essentielle, tout comme l'aménagement du territoire (objet d'échanges et de questions de plusieurs participants à la réunion de présentation du Schéma de déploiement). Est-il possible de tenir une conférence des parties de manière à permettre d'éviter des effets de sur mobilisation inutile d'argent public ou d'ailleurs privé, pour le déploiement d'IRVE ? Il suffit de le constater sur les collectivités, la transition énergétique va coûter très cher et mobiliser une quantité d'argent public et privé importante. Autant éviter de faire doublon tant que possible. Qui peut prendre cette initiative ? Le SDEC ÉNERGIE ? Une autre collectivité ?

Dans un second temps, Monsieur Mickaël MARIE précise que d'ici quelques années, avec les obligations de solarisation des parcs de stationnement pour les supermarchés, les immeubles de bureaux ... il sera possible d'associer des bornes de recharge, permettant un accélérateur important du déploiement. Comment l'anticiper ?

Par ailleurs, le résultat des discussions avec les bailleurs sociaux l'intéresse particulièrement, notamment pour sa commune de Mondeville et pour les ménages, en logements collectifs, qui ne peuvent pas rentrer leur voiture dans le garage. Comme c'est très certainement le cas sur la ville d'Hérouville-Saint-Clair, la ville de Mondeville observe des câbles descendre des fenêtres pour recharger des véhicules.

Madame la Présidente confirme que la problématique de la mise à jour des données permettant d'être le plus réactif et le plus précautionneux de l'emploi des deniers publics, était tout l'objet de la concertation mise en place au moment de l'élaboration de ce schéma qui vit. Se pose donc la question de la manière dont il est possible d'avoir la réactivité de traiter cette concertation. D'où toute l'importance du travail que le Syndicat a souhaité mener depuis le début avec les communes.

Monsieur Rémi BOUGAULT, pour faire suite à l'intervention de Monsieur Mickaël MARIE, précise qu'à l'heure actuelle des capacités technologiques, pour recharger une Zoé, 50 panneaux solaires standards sont nécessaires sur une journée. Il semble donc difficile d'imaginer la possibilité un jour de pouvoir recharger entièrement un véhicule électrique à partir de panneaux solaires sur des parkings.

Monsieur Alban RAFFRAY rappelle que pour la conférence des parties, c'est la démarche qui a été mise en œuvre lors de l'élaboration du Schéma Directeur. En amont de l'élaboration de ce schéma, ont été organisées, sur chaque territoire, des concertations, non seulement avec les collectivités mais également avec tous les acteurs et parties prenantes de la mobilité. Les grandes surfaces notamment, qui ont été sollicitées pour connaître leurs intentions de déploiement, ont très peu répondu à cette invitation. Peut-être faudrait-il tenter de relancer la démarche, devenue un peu plus mûre.

Pour ce qui concerne l'obligation de solarisation, le Syndicat va y travailler car, par le biais d'un partenariat avec un acteur privé, la création d'une société de projets pour développer des ombrières photovoltaïques est à l'étude. Des produits, et notamment de la recharge, s'attachent à ces installations solaires, venant compléter l'offre de recharge.

Pour les bailleurs sociaux, la problématique du droit à la prise doit s'appliquer si un parking public existe à proximité. Repérer les habitations en collectif et les parkings à proximité a d'ailleurs fait partie du travail d'élaboration du Schéma, pour l'installation de bornes à charge lente pour une recharge la nuit.

Monsieur Christophe LE BOULANGER s'interroge sur l'intérêt d'installer des bornes à recharge lente sur des parkings publics fréquentaient sur une période inférieure à 1h. Sa commune rurale a ouvert récemment une maison de service public et culturel disposant d'un parking pouvant recevoir plus de 20 places, bornes doivent y être installées. Le temps de fréquentation de cette maison est évalué à 30 minutes mais les bornes attribuées ne sont pas à charge rapide, limitant leur intérêt.



Monsieur le Directeur Général des Services rappelle que les bornes sont sélectionnées en fonction des besoins des usagers. Sur ce type de parking, les usagers ne viennent probablement pas de très loin et n'ont donc pas nécessairement besoin de recharger beaucoup. Pour les bornes à recharge rapide, la réflexion s'est portée sur les endroits nécessitant ce type de recharge comme à proximité de grands axes traversant le territoire. Les gens n'ont peut-être pas nécessairement besoin de faire le plein sur une demi-heure d'arrêt sur ce type de parking. Les voitures disposent de batteries, avec des autonomies permettant de tenir plusieurs jours, à raison de 30/40 km par jour, sans avoir à se recharger en journée. Recharger au domicile le soir coûtera moins cher. Pour les commerciaux ou personnes réalisant beaucoup de kilomètres, la problématique est différente mais d'après l'étude menée en amont sur les modes de déplacement le nombre moyen de kilomètres parcourus par jour, entre le domicile et le lieu de travail, est inférieur à 40.

Pour compléter sur le coût de la recharge, Monsieur Bruno COUTANCEAU précise que pour recharger de 20 à 80 km, chez lui cela lui coûte 6 €, chez Lidl ou chez Leclerc quand les bornes seront en place, cela lui coûtera autour de 15 €, chez Tesla 20 € et sur une borne rapide du SDEC ÉNERGIE (moins rapide que chez Tesla) sa recharge lui coûtera 29 €. Disposant d'une possibilité de recharger à son domicile, Monsieur Bruno COUTANCEAU confirme ne jamais recharger son véhicule sur une borne du Syndicat. En revanche, une personne traversant la France aura peut-être besoin de se recharger sur une borne à recharge rapide. Quoiqu'il en soit, en milieu rural c'est la recharge de nuit qui va être utilisée.

Monsieur Patrice GERMAIN précise qu'il est maire d'une commune de 200 habitants sur une superficie de 10 km<sup>2</sup> où les usagers se rechargent chez eux. Convaincu qu'il est préférable de recharger son véhicule à son domicile, il s'interroge tout de même sur la capacité du réseau actuel rural à faire face à des besoins plus importants. Recharger un véhicule à 3 kWh est possible, mais à 22-25 kWh l'appel est plus important. Le réseau public pourra-t-il faire face à ces besoins généralisés ?

Monsieur Alban RAFFRAY confirme qu'il s'agit d'une réelle question. Une étude a été réalisée à titre expérimental sur le territoire de Bayeux pour vérifier si les objectifs du plan climat en matière de développement de l'urbanisme, de développement de la mobilité et de développement de la production ENR étaient compatibles avec le réseau de distribution d'électricité. A l'époque, le réseau était suffisamment robuste pour accueillir les appels de puissance supplémentaire générés mais aujourd'hui. Il y a de plus en plus d'appétence pour les bornes rapides ; si ce type de bornes se développe il faudra effectivement s'interroger sur la capacité du réseau à soutenir les besoins correspondants.

Monsieur Jean-Yves HEURTIN confirme que trois stratégies sont à mener : une première par les collectivités et en l'occurrence par le SDEC ÉNERGIE, une seconde par les opérateurs économiques (produit d'appel : on vient stationner sur un parking équipé d'une borne au coût moyennement cher et on en profite pour faire ses achats le temps de la recharge) et une troisième par un opérateur spécialisé dans l'électrification et la recharge électrique qui lui, aura une autre stratégie en se positionnant aux endroits stratégiques sur les axes routiers et qui vendra 50, 60 ou 70 centimes le kWh, permettant à l'automobiliste de recharger 60/70 % de sa batterie en 20/25 minutes. L'utilisateur, à un moment bien particulier, sera prêt à payer ce type de recharge mais 9 fois sur 10, il recherchera à compléter sa batterie chez lui.

Monsieur le Vice-Président confirme que l'idéal serait de pouvoir installer des bornes de recharge rapide allant jusqu'à 150 kWh partout sur le territoire mais, en tant que responsable de la Commission Développement Economique, il confirme avoir conscience du coût et notamment de la prise en charge des renforcements nécessaires pour poser ces bornes. Lors de la dernière commission, un renforcement pour la pose d'une borne a été validé, à hauteur de 35 000 €.

Monsieur Jean-Bruno SAVIN s'interroge sur le fait que, face à la voiture toute électrique, la voiture hybride, qui rend totalement autonome le conducteur, ne soit pas plutôt la solution.

Monsieur Jean-Pierre DALLOCCCHIO dit que les bornes Mobisdec ne répondent pas aux attentes des utilisateurs quant aux possibilités de paiement sans contact, tout en soulignant que les demandes et attentes évoluent très rapidement et qu'il peut être compliqué de s'adapter en permanence. Monsieur Alban RAFFRAY précise que des terminaux de paiement sans contact sont intégrés sur toutes les bornes de recharge rapide. Les autres bornes, plus anciennes demanderaient à être équipées de nouveaux terminaux, ce qui a un coût très important. Il est donc prévu d'en remplacer certains (sur les bornes les plus utilisées) et de rappeler que le paiement par smartphone est accessible sur toutes les bornes (mais il nécessite d'entrer ses coordonnées bancaires sur son téléphone – ce que font de plus en plus de gens avec les achats sur internet).



Madame la Présidente conclut ces échanges en confirmant que les technologies et les besoins des consommateurs avançant, le Syndicat doit être au rendez-vous et c'est ce qu'il s'efforce de faire depuis de nombreux mois.

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## **TRANSITION ENERGETIQUE**

### **RACHAT DE LA SOCIETE DE PROJET « PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE » - VIRE NORMANDIE**

Conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre dernier, Madame la Présidente rappelle qu'elle a été autorisée à prendre toutes les dispositions relatives à la vente des parts du SDEC ÉNERGIE dans la société de projet du "Parc photovoltaïque de LA FIEFFE" - Vire Normandie.

Les négociations avec le nouvel acquéreur ont pu aboutir et l'acte de vente a ainsi été signé le 28 décembre 2023.

Il est précisé qu'en complément du rachat de ses parts, le SDEC ÉNERGIE a obtenu le remboursement de son compte courant d'associé ainsi qu'un complément de prix (bonus).

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

### **EFFACEMENT DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS TERTIAIRES**

L'effacement de consommation électrique consiste à diminuer temporairement la consommation, ou à la décaler sur d'autres périodes par un pilotage intelligent.

Il s'agit d'une solution innovante mise en place lorsque la stabilité du réseau est menacée, en cas de pointe de consommation. Elle permet de réduire l'impact carbone de la consommation électrique en limitant le recours aux centrales thermiques fonctionnant au gaz ou au fioul.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE, lauréat de l'appel à projet EFF'ACTE dans le cadre du programme ACTEE 2 porté par la FNCCR, a signé une convention en date du 17 octobre 2023, visant à sensibiliser les collectivités locales à l'effacement des consommations électriques, à auditer quelques bâtiments pour déterminer leur potentiel d'effacement et à faciliter leur contractualisation, à terme, avec des opérateurs pouvant les rémunérer.

Considérant l'avancement du programme d'actions Eff'ACTE 2023, qui a d'ores et déjà permis d'acquérir une expertise dans le domaine de l'effacement des consommations d'énergie, et le fait que la FNCCR prévoit de prolonger le dispositif en 2024 uniquement aux lauréats EFF'ACTE 2023 (dont le SDEC ÉNERGIE fait partie), le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 26 janvier dernier a validé la poursuite de l'expérimentation pour sensibiliser les collectivités à mieux piloter leurs consommations électriques et à améliorer leur potentiel de flexibilité.

Une nouvelle candidature va donc être déposée pour 2024, avec les objectifs suivants :

- 1) Améliorer le potentiel d'effacement du bâtiment (siège) du SDEC ÉNERGIE dans le cadre de son engagement dans une démarche ISO 50 001 et la charte ECOWATT,
- 2) Accompagner les collectivités du Calvados à identifier leur potentiel d'effacement grâce à la réalisation d'analyses de potentiel de flexibilité. Ces analyses pourront être réalisées, selon la complexité du site étudié ; soit en interne en utilisant l'outil GOFLEX mis à disposition par la FNCCR, soit en externe en faisant appel à un bureau d'étude (audits d'effacement),
- 3) Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions simples de pilotage de leurs consommations,
- 4) Accompagner les collectivités dans les démarches de valorisation de leur potentiel d'effacement auprès des agrégateurs.

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## QUESTIONS DIVERSES

### **Financement des bornes de recharges dans le cadre du SDIRVE :**

A l'interrogation de Monsieur Hubert FURDYNA sur le financement des bornes de recharge déployées dans la 2<sup>ème</sup> phase, Madame la Présidente confirme que le mode de financement actuel perdure, avec une prise en charge de l'intégralité des dépenses par le SDEC ÉNERGIE.

### **Version actualisée du business plan de NACRE ENERGIE :**

Intervention de Monsieur Bruno COUTANCEAU :

*« En préambule de mon intervention, je souhaite préciser 3 points :*

*1°/ Je souhaite que collectivement nous profitions du dossier NACRE ENERGIE pour que le syndicat propose peut-être des solutions différentes à ses adhérents.*

*2°/ Je pense qu'il est souhaitable que notre syndicat défriche des voies qu'individuellement nous ne pourrions pas emprunter mais ces voies ne doivent pas aboutir à un ravin profond de plusieurs millions d'euros. Bien mesurer le risque et appuyer au bon moment sur la pédale stop est un exercice difficile, je le conçois. La Chambre Régionale des comptes, dans son dernier rapport nous a d'ailleurs mis en garde.*

*3°/ Le projet NACRE ENERGIE est une belle ambition mais le chemin pour y arriver est peut-être un peu plus tortueux que les premiers éléments semblaient annoncer. En décembre dernier, lorsque notre assemblée a voté la constitution de la société NACRE ENERGIE, je vous avais fait part de mes interrogations. En janvier, le Syndicat m'a transmis l'étude de faisabilité qui date de mai 2021. C'est une étude très technique, qui a pris le soin d'indiquer, dès le départ, que les résultats pour le photovoltaïque comportaient une incertitude de 25 %. C'est une démarche honnête. Cette étude indiquait aussi, et là, ça m'a très surpris, que l'autoconsommation collective n'était pas prise en compte dans cette étude car c'était trop difficile à mettre en œuvre. Faisant fi des conclusions de cette étude, ce que j'entends, notre syndicat a donc décidé de mettre le cap sur l'autoconsommation collective.*

*Dans un second temps, j'ai reçu le business plan qui lui, date d'avril 2022 ; un fichier qui comprend 14 feuilles de calculs et des centaines de nombres par feuilles. Bien évidemment, je n'ai pas la compétence, ni le temps pour analyser tous ces fichiers. J'ai regardé uniquement deux feuilles, la synthèse et celle consacrée aux différentes toitures et aux productions attendues. Sur cette seconde feuille, au moins quatre toitures soulèvent des interrogations.*

*Pour ces quatre toitures, la surface des panneaux est plus grande que la surface de la toiture. On se souvient tous de Pythagore mais j'avoue avoir des questions. Il y a surtout une question sur la plus grande des toitures de toutes les installations. Elle fait plus de 2 000 m<sup>2</sup>. Sur celle-ci, si on tient compte de ce qu'a dit l'étude initiale, il y a 1 000 m<sup>2</sup> de photovoltaïque en trop. Si on applique à ces quatre toitures les recommandations de l'étude initiale, le projet perd 18 % de sa capacité de production mais perd aussi 18 % de son montant d'investissement. Le Syndicat, comme moi, s'est rendu compte de ces incohérences et vient de demander des explications. Je vous passe mes interrogations sur le nom de l'assureur qui pour 15 000 € assurera près de 11 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques posés sur des toitures qui représentent plus de 2 hectares de bâtiment.*

*Autre point qui soulève des interrogations, c'est le montant de l'investissement ; de ce montant découle en grande partie le résultat final. Hier, j'ai rencontré Monsieur RAFFRAY et une partie de la Direction du Syndicat. Il m'a indiqué que le Syndicat venait de demander un complément à un bureau d'études pour approcher au plus près ce montant de dépenses. Hier, à partir du logiciel et des feuilles Excel qu'a produit le bureau, nous avons trouvé un écart de plus de 130 € du Kwc. 130 € ce n'est pas beaucoup, 130 € par contre, au bout de la chaîne, ça se traduit par un déficit de 1 million. Si l'erreur n'est pas de 130 € mais de 300 ou 400 €, je vous laisse imaginer le résultat. Ce qui est bien, c'est que des études complémentaires sont en cours et je me félicite que le Syndicat ait demandé ces études.*

*Ainsi que je vous l'avais indiqué lors de la réunion de décembre, je suis à votre disposition pour participer à un groupe de travail.*

*Autre point que je souhaite aborder : l'autoconsommation collective. A partir de l'expérience de NACRE ENERGIE, le Syndicat a décidé de s'engager dans cette voie. C'est une voie qui permet de maîtriser le coût de l'énergie et de ne plus subir les vicissitudes des conflits géopolitiques ou des pannes des centrales nucléaires. Notre Syndicat propose à ses adhérents des études d'opportunité sur le photovoltaïque. Ces études détaillent précisément deux scénarios et seulement deux scénarios : la revente totale ou l'autoconsommation sur le bâtiment et la revente du surplus.*

*Au vu des dernières évolutions législatives, je pense que comme le fait la Communauté Urbaine de Caen la mer, sous la houlette de Marc LECERF, pour les communes qui appartiennent à la CU, le SDEC devrait, dans ses études, aller au bout de la démarche, et mettre en avant l'autoconsommation collective patrimoniale. C'est beaucoup plus facile à mettre en œuvre qu'on le pense, la preuve, il y a une quinzaine de communes et pas forcément des très très grosses, autour de Caen, qui sont en train de la mettre en place. Bien évidemment je ne demande pas au SDEC d'investir dans ce type de projet mais seulement d'éclairer ses adhérents sur cette possibilité. »*

Madame la Présidente remercie Monsieur Bruno COUTANCEAU pour l'intérêt qu'il porte aux questions traitées par la collectivité. Cela témoigne du sens porté par les uns et les autres à la transition énergétique. Elle confirme toute la transparence faite sur le dossier ; les services n'ayant pas manqué de transmettre les documents relatifs au dossier. Les échanges sont importants et le SDEC ÉNERGIE n'y est jamais opposé.

Comme précisé par Monsieur Bruno COUTANCEAU lors de son intervention, Monsieur Alban RAFFRAY confirme que les documents communiqués sont difficiles à comprendre et doivent être accompagnés d'explications. Les services, eux-mêmes, en ont besoin. Les échanges de ce jour portent sur des fichiers non stabilisés, ce qui amène à des incompréhensions, des différences et des divergences de points de vue. Monsieur le Directeur Général des Services est d'avis qu'il est préférable d'aller jusqu'au bout de la démarche et de consolider le plan d'affaire. Il a été précisé que des compléments d'informations ont été demandées au bureau d'études. Les hypothèses initiales vont donc être mises à jour ; ce qui permettra de confirmer ou non la faisabilité du projet. Les premiers éléments obtenus montrent qu'effectivement les coûts d'investissements devront être revus à la hausse.

Il n'est pas question d'engager financièrement le Syndicat dans un projet déficitaire, c'est pourquoi les services vont continuer ce travail d'analyse et comme prévu, Madame la Présidente reviendra vers le Comité Syndical pour communiquer le plan d'affaire définitif et lui permettre de valider ou non la poursuite du projet.

Madame la Présidente rappelle que c'est d'ailleurs ce que le Syndicat s'est toujours attaché à faire, en témoigne le projet du "Parc photovoltaïque de LA FIEFFE », évoqué précédemment.

Pour ce qui concerne l'autoconsommation collective, Monsieur Alban RAFFRAY rappelle que les choses évoluent assez vite. Quand le Syndicat a commencé à mener des études d'opportunité sur le développement des projets photovoltaïques, la solution de l'autoconsommation collective (ACC) restait très confidentielle. Les études proposées par le syndicat indiquent cette solution mais ne la développent pas car elle demande des investigations plus poussées (profil de consommation, nombre d'auto-consommateurs potentiels, profils de chacun, création de la personne morale organisatrice, création des contrats de rachat ...); ce qui correspond quasiment à une étude spécifique dédiée à l'ACC. Aujourd'hui, il est vrai que le contexte a évolué et cette solution prend tout son sens.

Par ailleurs, M RAFFRAY souligne que le modèle du syndicat qui finance les installations et se rembourse sur la vente d'électricité n'est pas adapté en l'état à l'autoconsommation collective car la collectivité consomme la production à moindre coût ce qui ne permet pas d'atteindre l'équilibre financier escompté. La logique est effectivement différente si c'est la collectivité qui porte le projet. Le modèle actuel proposé par le syndicat nécessite des adaptations pour accompagner les collectivités sur le développement de ce type de projet ; c'est ce que nous faisons par exemple avec l'expérimentation à venir sur le développement des ombrières dans le cadre de la création d'une autre société de projet (SoliSDEC) qui sera prochainement proposée au comité syndical. Tout cela demande un peu de temps qu'il faut laisser aux équipes du SDEC ENERGIE pour maîtriser tous ces nouveaux dispositifs.

*Le Comité Syndical prend acte de ces échanges et de ces communications.*

Avant de clôturer la séance, Madame la Présidente confirme que, depuis la migration du système MAPEO, les collectivités peuvent rencontrer des difficultés et de la lenteur dans les process et que les équipes du Syndicat et du Département du Calvados sont à pied d'œuvre pour résoudre ces problèmes et revenir à un outil le plus performant possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance et lève la séance à 16h15 après avoir rappelé les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- **Jeudi 28 mars 2024 - 14 h** ▲ Changement exceptionnel de lieu : Amphithéâtre 166 - Mémorial de Caen,
- **Jeudi 20 juin 2024 - 14 h** - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **Jeudi 10 octobre 2024 - 14 h** - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **Jeudi 12 décembre 2024** - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Le Secrétaire de séance,



Patrice GERMAIN



La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

